

XX^E RÉUNION
DE L'ASSOCIATION
DES SÉNATS D'EUROPE

PARIS, LE 14 JUIN 2019

SOMMAIRE

Allocution d'ouverture	1
M. Gérard Larcher, Président du Sénat de la République française	1
Intervention du « Grand témoin » pour l'Europe	4
M. Michel Barnier	5
Message vidéo du « Grand témoin » pour l'Afrique	7
Mme Vera Songwe, Secrétaire exécutive de la commission économique des Nations unies pour l'Afrique	7
Dialogue euro-africain des deuxièmes chambres	9
M. Salal Goudjil, Président du Conseil de la Nation d'Algérie	9
M. Marcel Niat Njifenji, Président du Sénat du Cameroun	11
M. Jeannot Ahoussou-Kovadio, Président du Sénat de Côte d'Ivoire ..	13
M. Christian Cambon, Président de la commission des affaires étrangères du Sénat de la République française	15
M. Daniel Gunther, Président du Bundesrat d'Allemagne	18
Mme Maria Elisabetta Alberti Casellati, Présidente du Sénat d'Italie ...	19
M. Nikolay Fedorov, Premier Vice-Président du Conseil de la Fédération de Russie	20
M. Lucie Milebou Aubusson, Présidente du Sénat du Gabon	20
M. Kenneth Makelo Lusaka, Président du Sénat du Kenya	22
M. Abdessamad Kayouh, premier Vice-Président de la Chambre des Conseillers du Maroc	23
Mme Ankie Broekers-Knol, Présidente du Sénat des Pays-Bas	26
M. Michal Sewerynski, Vice-Maréchal du Sénat de Pologne	28
M. Calin Popescu-Tariceanu, Président du Sénat de Roumanie	28
M. Abdessamad Kayouh, premier Vice-Président de la Chambre des Conseillers du Maroc	29

Le bicaméralisme : un atout pour la démocratie	30
M. Ingo APPE, Président du Bundesrat d'Autriche	30
M. Jacques Brotchi, Président du Sénat de Belgique	32
M. Bakir Izetbegovic, Président de la Chambre des Peuples de Bosnie-Herzégovine	34
M. Manuel Cruz Rodriguez, Président du Sénat du Royaume d'Espagne	35
M. Denis O'Donovan, Président du Sénat de la République d'Irlande .	37
Mme Maria Elisabetta Alberti Casellati, Présidente du Sénat d'Italie ...	39
M. Jeannot Ahoussou-Kouadio, Président du Sénat de Côte d'Ivoire ..	42
M. Jean Bizet, Président de la commission des affaires européennes du Sénat de la République française	42
Mme Agnès Durdu, Présidente du Conseil d'État du Grand-Duché du Luxembourg	44
M. Michal Sewerynski, Vice-Maréchal du Sénat de la République de Pologne	45
M. Pierre N'Golo, Président du Sénat de la République du Congo	46
M. Jaroslav Kubera, Président du Sénat de la République tchèque....	48
M. Calin Popescu-Tariceanu, Président du Sénat de Roumanie.....	50
Lord Norman Fowler, Président de la Chambre des Lords du Royaume-Uni	54
M. Nikolay Fedorov, premier Vice-Président du Conseil de la Fédération de Russie	56
M. Jean-René Fournier, Président du Conseil des États de la Confédération suisse	57
 Candidature à la XXI^e session de l'Association des Sénats d'Europe 2020	61
M. Bakir Izetbegovic, Président de la Chambre des Peuples de Bosnie-Herzégovine, pour la candidature à la XXI ^e session en 2020 ...	61
 Adoption des conclusions de la Présidence	62
 Allocution de clôture	66
M. Gérard Larcher, Président du Sénat de la République française	66

SÉANCE

du vendredi 14 juin 2019

PRÉSIDENCE DE M. GÉRARD LARCHER

La séance est ouverte à 9 heures.

Allocution d'ouverture

M. Gérard Larcher, *Président du Sénat de la République française* - Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue dans l'hémicycle du Sénat de la République française.

Ici même, dans cet hémicycle, alors que Paris était depuis peu libéré, le Général de Gaulle prenait la parole le 9 novembre 1944, pour inaugurer les travaux de ce qui était alors l'Assemblée consultative provisoire. Et il rendait hommage aux combattants, à la Résistance, à ceux qui, venus de toute part, avaient affronté le nazisme et continuaient de se battre. Je n'oublie pas, en ce moment, l'aide de l'Afrique : c'est en Afrique qu'a continué à battre le pouls de la France libre.

Assurément, le moment que nous vivons est singulier.

D'abord, parce que, après la Roumanie l'an dernier, nous allons entamer la XX^e session annuelle de l'Association des Sénats d'Europe. Vingt sessions déjà, depuis celle fondatrice ici-même, en 2000, à l'initiative de l'un de mes prédécesseurs, Christian Poncelet, pour lequel j'ai une pensée affectueuse en cet instant.

Notre association est elle-même singulière parce que, dans un esprit visionnaire, elle a choisi une approche continentale, qui excède les frontières de l'Union européenne. Je remercie les délégations de la Suisse, de la Bosnie-Herzégovine et de la Fédération de Russie de leur engagement.

L'Union européenne est une composante majeure de l'Europe, mais elle n'est pas à elle seule toute l'Europe.

Singulière, notre session l'est également par la présence de Sénats africains, que nous avons pris collectivement l'initiative d'inviter. Il s'agit d'une première. Permettez-moi de nommer et de saluer une à une les délégations qui se trouvent parmi nous dans l'hémicycle : le Conseil de la Nation algérienne, le Sénat du Cameroun, le Sénat de Côte d'Ivoire, le Sénat du Gabon, le Sénat du Kenya, la Chambre des Conseillers du Maroc, le Sénat de la République du Congo.

D'autres Sénats africains n'ont pu se joindre à nous, notamment du fait de leurs agendas électoraux. Je pense à la Namibie, au Nigéria, qui vient d'élire son nouveau Président du Sénat, à la République démocratique du Congo. Je tiens à les saluer tous depuis cette tribune. Naturellement, nous leur adresserons les conclusions de nos travaux.

Pourquoi une telle rencontre entre les Sénats d'Europe et les Sénats africains ? Parce qu'il n'y a pas d'équivalent. Si nos deux continents ou leurs sous-régions disposent chacun de structures interparlementaires, si l'Union interparlementaire, l'UIP, rassemble l'ensemble des Parlements du monde, l'Afrique et l'Europe ne se parlaient jusqu'à présent, entre Parlements, qu'à titre bilatéral.

Désormais, tel ne sera plus le cas. Et c'est heureux ! Car, aujourd'hui, parfois, les incompréhensions et les préjugés sont autant d'écrans qui s'interposent et fragilisent la confiance. En Europe, l'Afrique, pourtant si diverse, est parfois perçue comme une agrégation de crises, qui constituent autant de périls. En Afrique, l'Europe est parfois considérée comme une forteresse repliée sur elle-même.

Si nous n'y prenons garde, l'Europe dans son ensemble risque de prendre ses distances avec l'Afrique, et l'Afrique avec l'Europe.

Pourtant, nous avons partie liée. Nos destins sont de plus en plus communs.

Par-delà nos histoires, avec leurs ombres et leurs lumières, la géographie nous impose ses règles : nous sommes voisins. La gestion de bien des menaces qui nous affectent tous exige une réponse coordonnée, qu'il s'agisse des grandes pandémies, des dérèglements climatiques, des réseaux de passeurs, qui font mourir tant d'Africains, ou de la lutte contre le terrorisme. Ces défis communs appellent des réponses communes.

Mais notre relation ne peut se limiter à la gestion des périls ! Elle doit donner à espérer. Elle doit être à venir.

Dans la concurrence mondiale, nos intérêts sont plus convergents que certains ne l'imaginent. Après des années d'attente et une certaine dose de naïveté, l'Union européenne vient de se doter d'instruments visant à protéger ses secteurs stratégiques de certains investissements étrangers provenant de grandes puissances.

Nombre de pays africains font, de leur côté, l'expérience de négociations difficiles au plan financier - ce sujet, je l'ai abordé sans fard avec le Président de la République populaire de Chine, lors de sa visite en France, en mars dernier.

Nous n'avons sans doute pas suffisamment développé une analyse en commun, dans nos pays, des incidences des investissements en fonction de leur provenance ou sur les lois à portée extraterritoriale.

Mais nous avons plus à construire encore, sur l'innovation, sur la ville durable, l'un des thèmes choisis pour un sommet Afriques - au pluriel - France d'un nouveau genre, qui se tiendra à Bordeaux en 2020, sur l'éducation et la jeunesse, sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, sur l'implication des diasporas africaines en faveur du développement, enfin sur la gouvernance locale, qui intéresse tant les secondes Chambres, car c'est leur ADN.

Afin de faire face à tous ces chantiers et à cet agenda positif, la réciprocité des engagements est la clef.

Nous tous, Européens, regardons, comme nous le faisons, vers le Proche-Orient, vers l'Est et peut-être de façon plus ouverte ; mais n'oublions jamais que l'Afrique est notre voisine, et essayons à la fois d'accroître et de mutualiser davantage nos efforts en sa faveur ! Amis africains, allons de l'avant ensemble, en faisant en sorte que chacun prenne en main son destin !

Ces enjeux ne concernent pas seulement les gouvernements. Les secondes Chambres parlementaires ont un rôle éminent à jouer pour impulser un dialogue équilibré, respectueux, responsable, et apporter leur touche si particulière.

Parfois critiquées, les secondes Chambres sont si peu remplaçables que, lorsqu'on les a supprimées, on les rétablit souvent ! On assiste, dans bien des pays, à un renouveau des secondes Chambres, après une période de reflux, parce qu'elles correspondent aux besoins et aux aspirations des États.

Ces aspirations sont contenues dans les trois piliers du bicamérisme : approfondissement du parlementarisme, garantie de stabilité et de continuité des institutions, y compris dans les situations les plus difficiles, représentation de l'ensemble des territoires et des populations, dans leur diversité, pour produire de la cohésion.

Les secondes Chambres sont l'un des maillons indispensables du développement inclusif. Elles contribuent à lisser les conflits. Elles sont facteur de sérénité, de cohésion, d'unité dans le respect des diversités.

Par conséquent, mesdames et messieurs, en ce jour, par notre réunion de l'Association des Sénats d'Europe et de Sénats africains, nous faisons collectivement œuvre novatrice.

Souhaitons d'ores et déjà que d'autres rencontres suivront, avec une représentation plus large encore des Sénats d'Afrique.

Je conclurai sur un seul mot, sous forme d'appel : que les Sénats deviennent des lieux de dialogue entre l'Europe et l'Afrique.

Sénats de l'Afrique et de l'Europe, unissons-nous ! Bienvenue au Sénat de la République française !

Intervention du « Grand témoin » pour l'Europe

M. le Président – Je salue particulièrement la Présidente du Sénat italien, dans ce Palais que nous devons à une reine de France venue d'Italie, Marie de Médicis.

Je vais maintenant céder la parole à Michel Barnier, que je remercie très sincèrement d'avoir accepté notre invitation, pour intervenir, en tant qu'invité d'honneur, lors de la séance d'ouverture sur le dialogue entre l'Europe et l'Afrique.

Michel Barnier a exercé de hautes responsabilités ministérielles en France - il a notamment été ministre des affaires européennes et ministre des affaires étrangères.

Depuis longtemps, il est un défenseur de l'environnement.

C'est aussi un acteur très engagé de la construction européenne, puisqu'il a été Commissaire européen de 1999 à 2004, député européen puis à nouveau Commissaire européen et Vice-Président de la Commission européenne de 2010 à 2014.

Depuis octobre 2016, il exerce la délicate fonction de négociateur en chef de l'Union européenne chargé de la préparation et de la conduite des négociations avec le Royaume-Uni - je salue en cet instant le Président de la Chambre des Lords.

M. Michel Barnier – Merci, monsieur le Président, de l'honneur que vous me faites. J'ai siégé au Sénat ; je n'ai pas oublié la qualité de ses débats et la tolérance qui y régnait.

J'ai participé à de nombreuses réunions de la Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires (Cosac) et visite depuis trois ans les capitales européennes pour évoquer la question du Brexit. Toutes les rencontres que j'ai faites dans ce cadre étaient cordiales et de qualité.

Le continent européen est plus large que l'Union européenne.

Je salue les Présidents des secondes Chambres d'Europe et d'Afrique. J'ai également une pensée pour Jean-Claude Juncker, auprès duquel je conduis les négociations sur le Brexit.

Il y a quelques années, en 2003, la Commission Prodi, dont je faisais partie, a reçu à Bruxelles le Président de la Commission de l'Union africaine, le Président Alpha Oumar Konaré. C'était la première fois que les deux instances se rencontraient. Et le Président Konaré, avec une certaine vigueur, a appelé l'attention des commissaires sur deux points : d'une part, l'Afrique comptera, en 2050, c'est-à-dire demain, deux milliards d'habitants, dont 50 % auront moins de 18 ans ; d'autre part, nos continents se trouveront toujours à 14 kilomètres l'un de l'autre. Ces chiffres nous concernent !

Nous avons des défis communs à relever : la démographie, contrastée entre nos deux continents, les mouvements migratoires, le dérèglement climatique - le Président Larcher a rappelé l'importance de cet enjeu, le combat contre le terrorisme, la maîtrise des marchés financiers, la lutte contre la spéculation, la guerre technologique que nous livrent certaines grandes entreprises, enfin le défi alimentaire.

Le monde change vite et durablement. Nos relations avec la Russie, les États-Unis et la Chine évoluent.

Il y a presque trois ans jour pour jour, le Royaume-Uni a choisi de quitter l'Union européenne ; il a préféré devenir solitaire plutôt que rester solidaire. Nous regrettons profondément ce choix, mais nous le respectons ; c'est la liberté souveraine des Britanniques - je le dis au Président de la Chambre des Lords ici présent.

La négociation que je mène est *lose-lose*, perdante-perdante ; personne n'a été en mesure de me démontrer que le Brexit apporterait la moindre plus-value. Il s'agit simplement de limiter les conséquences de ce processus, qu'elles soient humaines - quatre millions de citoyens sont affectés de part et d'autre - financières et budgétaires - dans l'Europe à 28, le Royaume-Uni a pris des engagements, qui doivent être respectés jusqu'au bout - ou encore politiques - je pense notamment à la situation de l'Irlande, une île à laquelle je suis très attaché.

Nous avons abouti à un traité de 600 pages, qui est une sorte de convention de divorce. Nous attendons que ce document soit ratifié. Si le Royaume-Uni souhaite quitter l'Union européenne, ce qui est son droit, et de manière ordonnée, il s'agit du seul accord possible. Nous attendons désormais la nomination du nouveau Premier ministre à Londres.

Plus importante que le divorce est la nouvelle relation que nous devons construire avec le Royaume-Uni. J'ai une grande admiration pour la culture et l'histoire de ce grand pays ; je me souviens notamment du rôle joué par Winston Churchill durant la Seconde Guerre mondiale.

Le Royaume-Uni restera notre voisin, notre ami et notre allié. Il faudra une seconde négociation pour construire un nouveau partenariat stratégique, ambitieux, après le retrait des Britanniques.

Cette négociation portera sur le commerce, la recherche, Erasmus, la coopération judiciaire et policière, la défense et la politique étrangère, ainsi que sur certaines politiques sectorielles. La sécurité des citoyens européens, en particulier, ne peut se passer du Royaume-Uni. La stabilité du continent exige un solide partenariat entre ce pays et l'Union européenne.

Pour finir sur un mot d'espoir, regardons devant nous plutôt que derrière nous : nous avons besoin du Royaume-Uni pour relever les défis que j'ai évoqués ; le plus tôt possible, bâtissons avec lui un accord stratégique ambitieux.

Je crois aussi au partenariat d'égal à égal entre l'Europe et l'Afrique. Nos relations sont fondées sur le passé, même si celui-ci n'a pas toujours été facile, mais surtout sur le présent : l'Europe est la première source d'investissements étrangers sur le continent africain, et nous sommes alliés dans la lutte contre le terrorisme. L'histoire ne nous donne aucun droit, mais nous avons des raisons d'affronter ensemble les défis africains : l'électrification, l'autonomie agricole, la culture, l'éducation, l'investissement dans la jeunesse, l'accès à Internet.

En la matière, je reste soucieux de l'unité des 27.

Nous l'avons cultivée dans le cadre d'une négociation négative. Elle doit désormais être mise en œuvre dans un agenda positif : conduisons les réformes nécessaires en Europe ; tirons les leçons du Brexit pour réconcilier les citoyens avec le projet européen ; relevons les défis posés par nos relations avec l'Afrique, la Chine, la Russie et les États-Unis.

L'alliance d'égal à égal entre l'Union africaine et l'Union européenne sera l'une des priorités des cinq à dix prochaines années. Elle mobilisera des financements publics et privés, au-delà des accords de Cotonou, avec tous les pays africains qui le voudront.

Le partenariat entre l'Europe et l'Afrique constitue une priorité pour nos politiques publiques et privées. Votre initiative, monsieur le Président, constitue une plateforme essentielle pour bâtir cette alliance. Je vous en remercie. (*Applaudissements*)

M. le Président – Merci à vous de cette intervention forte, qui a porté sur les relations entre nos deux continents, mais aussi sur l'actualité. Un voyage récent en Irlande m'a moi aussi convaincu de la nécessité de nous tourner positivement vers l'avenir.

Message vidéo du « Grand témoin » pour l'Afrique

Mme Vera Songwe, *Secrétaire exécutive de la commission économique des Nations unies pour l'Afrique* – J'ai le plaisir de me joindre à vous, même si ce n'est pas en personne, ce que je regrette.

Cette vingtième réunion de l'Association des Sénats d'Europe est très importante. En effet, l'Afrique et l'Europe doivent relever des défis communs, dans un contexte mondial qui change - la question des échanges intercontinentaux, en particulier, devient cruciale. Par ailleurs, l'Afrique est en train de s'unir, pour devenir l'interlocuteur de l'Europe en matière de commerce et d'économie.

L'Europe reste notre premier partenaire économique, même si les échanges se sont quelque peu réduits récemment en raison de la hausse du prix des matières premières. La valeur ajoutée de ces échanges, notamment celle des biens exportés vers l'Europe, est considérable. Ils créent de nombreux emplois en Afrique, et je souhaite qu'ils s'accroissent.

De même, les investissements européens en Afrique restent essentiels, même si eux aussi se sont réduits dans la période la plus récente. Nous en souhaitons encore davantage, notamment dans les domaines du numérique digital et de l'énergie où les ingénieries européennes sont précieuses et les besoins de l'Afrique considérables.

Le partage des technologies de pointe, notamment dans le domaine des énergies renouvelables, est également très utile.

La coopération dans le domaine du développement durable et l'agriculture doit être encouragée. L'Italie vient de lancer une initiative dans ce domaine, avec le soutien de la Banque européenne d'investissement. Nous sommes en train de forger des partenariats gagnant-gagnant.

Toutefois, certains pays africains restent fragiles ; ils auront encore besoin d'aide. Pour cela, l'Europe doit rester fidèle à son engagement de consacrer 0,7 % de son revenu national brut au développement de l'Afrique.

En ce qui concerne les migrations, qui constituent un enjeu essentiel, nous devons davantage communiquer. Les départs vers l'Europe sont moins nombreux mais les migrations intra-africaines restent très importantes. Les migrants sont par ailleurs plus éduqués. Il faut réfléchir aux causes des migrations : le chômage, l'instabilité politique - notamment au Sahel - et les inégalités sociales.

Il faut améliorer la libre circulation des personnes en Afrique. Aujourd'hui, entre le Kenya et le Rwanda, les populations se déplacent librement, sans papiers, pour le plus grand profit de ces deux États.

Nous sommes tous d'une certaine manière des migrants. Notre histoire a été faite de migrations, que ce soit vers l'Europe ou vers les États-Unis. Cette tendance va perdurer, d'autant que la population de l'Europe vieillit. Il faut des migrations saines, organisées et sûres pour les personnes concernées.

Les investissements réalisés en Afrique sont aujourd'hui ceux qui ont la rentabilité la plus élevée, sans commune mesure avec les taux que connaît l'Europe. Créer une zone de libre-échange continentale développera par ailleurs l'emploi en Afrique.

Il faut prendre soin à la fois des populations africaines et des populations européennes. Dans cette perspective, réunir les Sénats d'Europe et d'Afrique et leur associer la commission économique des Nations unies constitue une très bonne idée. Faisons grandir notre collaboration !

Dialogue euro-africain des deuxièmes chambres

M. le Président – Avant de commencer notre matinée de travail, je salue la présence dans l'hémicycle du Sénat des membres du Bureau du Sénat et de mes collègues Sénateurs.

Je souhaite également une cordiale bienvenue aux membres du jury du prix de thèse du Sénat présents dans les tribunes. Professeurs, juristes, auteurs, ils sont très attachés au bicamérisme et assistent à nos débats.

Notre première session a pour thème « le dialogue euro-africain des deuxièmes chambres ».

Je vous propose d'organiser les débats de la façon suivante : chacun des chefs de délégation qui en a manifesté le souhait interviendra d'abord pour un temps maximum de sept minutes ; chacun des chefs de délégation qui se sera inscrit préalablement pourra ensuite intervenir dans un débat, pour un temps maximum de deux minutes.

Nous pourrions prendre d'autres intervenants, pour la même durée de deux minutes, selon le temps disponible. Ceux qui me connaissent savent que je suis intraitable et tout sauf diplomate lorsqu'il s'agit du respect du temps ! (*Sourires*)

M. Salal Goudjil, Président du Conseil de la Nation d'Algérie – J'ai plaisir à vous retrouver et je tiens à vous remercier pour l'accueil amical et la bonne organisation de cette importante réunion.

Les divers espaces parlementaires disponibles dans le cadre de la diplomatie parlementaire constituent des cadres appropriés susceptibles d'accroître la performance des Parlements nationaux aux niveaux national, régional et international.

C'est pourquoi notre présente réunion revêt une importance toute particulière.

Il est impératif de rappeler l'importance du bicaméralisme comme régime politique moderne, non seulement en termes de contribution effective au développement de l'activité législative, mais aussi et surtout en termes d'équilibre et de stabilité de l'ensemble des institutions politiques nationales.

Le continent africain est engagé aujourd'hui, sous la conduite de l'Union africaine, dans une vaste entreprise de réhabilitation globale politique et économique, pour faire de l'Afrique un acteur majeur et incontournable dans les relations internationales.

Cette tâche n'est toutefois pas facile car le continent africain connaît toujours des crises et des conflits, fait l'objet de menaces et défis asymétriques tels que le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et l'extrémisme violent et subit, en outre, les défis liés aux mouvements migratoires et aux problèmes environnementaux.

Le dialogue euro-africain escompté est celui qui établit comme priorité le développement des ressources humaines et rend disponible les investissements qui garantissent la croissance, la paix et la sécurité du continent.

En ce sens, les relations afro-européennes ont besoin d'une poussée réelle et doivent être plus efficaces, pour favoriser toutes formes d'intégration et d'interaction entre les organismes continentaux et régionaux.

Elles ont également besoin d'une plus grande et créative synergie entre les efforts du continent africain et de l'Union européenne, ce qui accroîtra considérablement la valeur et la rentabilité de nos partenariats, en faveur de la paix, du développement et des espoirs communs.

C'est pourquoi mon pays a toujours tenu à plaider en faveur d'un partenariat fondé sur les principes de l'équilibre et de l'égalité avec les partenaires extérieurs au continent.

Mon pays a également tenu à renforcer sa contribution au développement d'un continent africain pacifique et sécurisé pour pouvoir s'attaquer, par la suite, aux problèmes de développement et autres défis.

En conséquence, l'Algérie considère que la question du développement doit être envisagée dans le cadre d'une approche globale et inclusive, impliquant fondamentalement le développement économique et social ainsi que la promotion et l'émancipation de l'être humain, qui doit être la base et la finalité de tout processus de développement.

Dans ce contexte, le récent mouvement populaire que notre pays connaît, caractérisé par l'aspect pacifique et civilisé des manifestations des Algériennes et Algériens, témoigne de la vitalité du peuple algérien dans son interaction avec les questions d'intérêt public.

Ce mouvement ouvrira la voie à une véritable démocratie, consolidée et approfondie où tout le monde devra contribuer, ce qui conduira inévitablement à l'indépendance croissante de la décision politique nationale.

Par conséquent, nous affirmons que le peuple algérien a souligné, en toute conscience et responsabilité, le souci de protéger son pays et son désir de le faire progresser vers un avenir démocratique, prometteur et prospère.

C'est pourquoi le dialogue global, tel que souligné par Son Excellence le chef de l'État, M. Abdelkader Bensalah, lors de son dernier discours à la Nation, reste la voie la plus appropriée pour réaliser les aspirations du peuple algérien.

Notre monde a désespérément besoin de promouvoir les valeurs de paix et de dialogue, afin de faire face aux défis et menaces actuels et de régler les conflits existants par des moyens pacifiques.

Dans le même contexte, le continent africain doit approfondir sa pratique démocratique, avec la nécessité de consolider l'indépendance de la décision politique qui devrait se généraliser dans la pratique politique en Afrique.

En outre, le continent africain doit impérativement éliminer ses dernières poches de colonialisme en permettant à ses peuples d'exercer leur droit à l'autodétermination comme le requiert la légalité internationale.

En conclusion, nous disons qu'assurer la sécurité, soutenir la paix et la stabilité, réaliser la prospérité, promouvoir le développement économique, social et technologique et créer des opportunités communes, sont toutes des aspirations qui peuvent être réalisées grâce à une approche de coopération équilibrée entre l'Afrique et l'Europe.
(*Applaudissements*)

M. Marcel Niat Njifenji, Président du Sénat du Cameroun – Nous sommes heureux et honorés de participer à la vingtième réunion de l'Association des Sénats d'Europe dans votre prestigieux Palais du Luxembourg. Monsieur le Président Larcher, soyez en remercié ! Le peuple camerounais vous exprime sa sincère reconnaissance.

Le Sénat du Cameroun, créé par la Constitution du 18 janvier 1996, qui vit sa deuxième législature et n'a encore que peu d'expérience, est une jeune chambre en construction, ouverte à la coopération et aux partenariats avec les autres Sénats, et particulièrement ceux qui ont plus d'expérience.

Nous attendons beaucoup des échanges interparlementaires et de la coopération et du dialogue entre deuxièmes chambres. En ce sens, nous sommes convaincus que nous pouvons trouver ensemble des solutions aux défis que doivent relever nos deux continents, dans les domaines du développement, du climat, de la décentralisation, de la lutte contre le terrorisme et des enjeux migratoires.

Dans cet esprit, nous appelons de nos vœux la création dans nos différentes chambres de groupes interparlementaires d'amitié pour dynamiser nos relations, favoriser le dialogue entre nos États, et rapprocher nos peuples. En nous concentrant sur les domaines ayant le plus d'impact sur la vie de nos concitoyens, nous pouvons mobiliser l'action parlementaire en faveur de changements positifs.

Les Sénats, par leur mode d'élection, ont montré en effet qu'ils sont proches des populations.

Ils peuvent contribuer à faire connaître leur pays et leur fonctionnement institutionnel. Les pays africains sont non seulement méconnus en Europe, mais font parfois l'objet d'une action de désinformation, voire d'une véritable campagne de dénigrement de notre pays et de nos institutions, que nous tenons à dénoncer. Le Cameroun, État de droit, respectueux des engagements internationaux, a toujours été soucieux de l'amélioration du bien-être de nos populations et de celles des pays frères en proie à des difficultés sécuritaires.

Le Cameroun a ainsi accueilli, depuis de nombreuses années, de nombreux réfugiés de pays africains voisins, dont certains mêmes se situent au-delà de nos frontières. La raison en est simple : le Cameroun est toujours considéré comme un havre de paix dans une Afrique si tourmentée. Nous appelons nos partenaires européens à comprendre les pays confrontés aux dangers sécuritaires, aux menées subversives, aux menaces séparatistes et aux violences terroristes, auxquels est également exposé le Cameroun actuellement.

Grâce à la politique menée par notre Président, Paul Biya, et à l'action de nos forces de défense et de sécurité, le Cameroun est parvenu à éradiquer la menace de Boko Haram dans la partie septentrionale du pays. La lutte contre le terrorisme est au cœur du programme du Gouvernement qui agit, avec toutes les parties du pays, en faveur de l'apaisement face à une menace qui se développe dans l'ouest ...

M. le Président – Veuillez conclure, monsieur le Président...

M. Marcel Niat Njifenji, Président du Sénat du Cameroun - Il a pris des mesures en faveur du bilinguisme, notamment. Le plan d'assistance militaire et le plan national de désarmement et de réintégration prouvent que le pays est attelé à résoudre le problème du nord-ouest et du sud-ouest.

Je vous remercie à nouveau de nous avoir conviés à vos travaux. Qu'ils soient couronnés de succès, au bénéfice de la paix, de la sécurité et du développement dans le monde, grâce en particulier au dialogue entre les Sénats d'Europe et d'Afrique.

Puissiez-vous, Européens, comprendre davantage le Cameroun, qui a les bras ouverts à un dialogue, respectueux des institutions de ce pays et de la démocratie. (*Applaudissements*)

M. Jeannot Ahoussou-Kovadio, Président du Sénat de Côte d'Ivoire – Selon le rapport 2017 de la mission de l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), le nombre de migrants se réclamant de la nationalité ivoirienne enregistrés sur les côtes italiennes est estimé à 10 000 individus, plaçant la Côte d'Ivoire en troisième position d'arrivées sur la route méditerranéenne centrale, après le Nigeria et la Guinée. Ces migrants qui s'adonnent au voyage suicidaire bénéficient du concours de passeurs sans foi.

Les facteurs de départ en masse des populations jeunes sont la pauvreté, le chômage, le déficit démocratique et les conflits intracommunautaires et post-électorales, la menace terroriste et le changement climatique. Mais le rêve européen se transforme en cauchemar.

Alors que la Côte d'Ivoire enregistre un taux de croissance moyen de 8 % depuis 2012, faisant du pays l'une des économies les plus prospères en Afrique, les motivations du départ de ces jeunes gens du pays interrogent. Mme Marina Schramn, chef de mission de l'OIM en Côte d'Ivoire, révèle que de mai 2017 à mai 2018, au moins 85 % des migrants ivoiriens en situation irrégulière avaient un emploi rémunéré en Côte d'Ivoire avec pour la plupart, un revenu mensuel d'au moins 100 000 francs CFA, soit 150 euros.

Sous l'autorité de Son Excellence M. Alassane Ouattara, Président de la République, la Côte d'Ivoire a pris d'importantes dispositions en matière d'accueil et d'insertion. Le projet initiative conjointe Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne (FFUE-OIM), d'un coût de 2,7 millions d'euros, soit 1,7 milliard de francs CFA, couvrant la période 2017-2020, a déjà permis la prise en charge de plusieurs milliers de migrants de mai 2017 à juillet 2018.

Une loi sur le trafic illicite de migrants votée en 2017 par l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire a mis en place un dispositif de répression du trafic et de protection des droits fondamentaux du migrant.

Le Gouvernement a fait arrêter quatre cents passeurs et quarante autres sont interpellés.

Cependant, si les autorités ivoiriennes et françaises se préoccupent de la migration irrégulière, il faut se remettre à l'ouvrage. Comment associer les migrants déjà établis à l'extérieur - les diasporas - aux compétences diversifiées, au développement national et freiner le flux migratoire incontrôlé ? Cette interrogation interpelle le Sénat ivoirien.

J'en viens au rôle et aux missions des secondes Chambres dans l'établissement de nouveaux partenariats.

La quasi-totalité des écrits sur la relation entre le développement et les diasporas convergent vers la même conclusion : le concours indéniable des diasporas à la transformation socio-économique des pays d'origine et d'accueil.

Un rapport de l'*African Institute for Remittances* (AIR), indique qu'en 2017, les diasporas africaines auraient envoyé aux résidents de leurs pays d'origine 65 milliards de dollars américains. Ce montant équivaut à 44,33 % de l'aide publique au développement des pays africains octroyée dans le cadre de l'OCDE, au cours de la même année, laquelle aide s'élève à 146,6 milliards de dollars américains.

La puissance et le potentiel des diasporas dans le développement des pays d'origine sont donc une réalité, qui a conduit nombre de pays à créer des entités publiques chargées de les mobiliser. C'est le cas de la Côte d'Ivoire qui a créé, en 2012, le ministère de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur.

La question des diasporas a été inscrite dans notre Constitution et confiée au Sénat. Les diasporas contribuent aussi au rayonnement culturel, sportif, social, économique voire politique - dimension bien connue en France - de leur pays d'accueil. Les exemples de ces brillants destins sont légion et la fierté qu'inspirent ces parcours exceptionnels est partagée autant par les pays d'origine que ceux d'accueil.

Pour toutes ces raisons et dans le cadre de sa mission de représentation des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire, le Sénat de Côte d'Ivoire propose d'organiser un colloque international, à l'effet de mener la réflexion sur le type de partenariats qui pourraient être scellés entre les diasporas et le Gouvernement ivoirien d'une part, et entre le Gouvernement et les pays d'accueil des diasporas ivoiriennes, d'autre part.

Un second niveau de partenariat peut s'instaurer entre le Gouvernement ivoirien et les États d'accueil des diasporas. Toutefois, une chose est de percevoir la nécessité d'associer les diasporas au développement, une autre est de disposer de capacités et de ressources financières pour les programmes et projets que nécessite l'entreprise.

Aussi, un engagement durable des diasporas au développement de la Côte d'Ivoire exige, sans nul doute, le renforcement des capacités du Gouvernement dans l'élaboration des stratégies et des appuis financiers à l'effet d'améliorer l'attractivité des régions à travers l'amélioration du cadre de vie et la création d'emplois rémunérateurs, lesquels fixeront les jeunes dans leur espace de vie.

Assurant la représentation des collectivités territoriales de par la Constitution, le Sénat ivoirien entend jouer sa partition dans sa quête d'amélioration des textes régissant les collectivités territoriales, notamment le transfert de compétences et de ressources aux collectivités territoriales et la coopération décentralisée.

Enfin, usant de son pouvoir diplomatique, le Sénat se propose de plaider auprès des organisations interparlementaires et des instances dont elles défendent les intérêts pour faire avancer ces projets.

Je termine en réaffirmant l'intérêt que le Sénat accorde au dialogue euro-africain.

La seconde chambre parlementaire de Côte d'Ivoire s'engage à poursuivre la réflexion sur la problématique et les stratégies portant sur le développement et les diasporas. Des stratégies de développement prenant appui sur la promotion humaine et des territoires attractifs où prospèrent le respect du droit de la personne et la protection de l'environnement, ainsi que la démocratie participative et le partage équilibré des fruits de la croissance, contribueront à la fixation durable des citoyens sur leur terrain, le tout dans un climat de sécurité des personnes et des biens. *(Applaudissements)*

M. Christian Cambon, *Président de la commission des affaires étrangères du Sénat de la République française* – « L'Afrique est notre avenir ! » Tel est le titre d'un récent rapport de la commission des affaires étrangères et de la défense du Sénat. Il porte un message simple, qui est aussi notre conviction.

L'Afrique est le continent de toutes les promesses ; les défis qu'il affronte sont nombreux ; ils appellent un partenariat renforcé entre la France, l'Europe, et l'Afrique.

Comme l'a souligné Michel Barnier, l'Afrique est un continent plein de promesses, tourné vers l'avenir. La moitié de la population africaine a moins de 25 ans et réclame avec impatience d'écrire son avenir, ouvert sur le monde. L'Afrique, ce continent de 30 millions de kilomètres carrés, de 54 pays et de 1,3 milliard d'habitants, est devenue un continent digital et innovant. Son taux de croissance nous fait rêver !

C'est sur ce continent pluriel, multiple, dont les peuples, les langues, les économies et l'histoire sont d'une immense diversité, que se joue une partie de notre avenir commun. C'est aussi sur ce continent central, global, incontournable, que se concentrent de redoutables défis.

Le premier défi est celui de la jeunesse, de son éducation et de sa formation. En Afrique, 450 millions de jeunes vont entrer sur le marché du travail d'ici à 2050. Il faut les éduquer, les former et leur donner des emplois. Nous souhaitons, pour notre part, y contribuer en mettant notamment l'accent sur l'éducation francophone. Il s'agit de faire fructifier ce bien commun qu'est la langue française, avec des synergies et des formations croisées entre nos universités et nos écoles. C'est vital : l'école est en première ligne pour lutter contre tous les obscurantismes, en particulier l'extrémisme religieux, qui représente un danger mortel pour nous tous, et qui pénètre dangereusement, de plus en plus profondément en Afrique, du Sahel à l'Afrique de l'Ouest, à la Corne de l'Afrique.

Deuxième défi, celui des migrations. Avec une population qui devrait doubler d'ici à 2050, c'est d'abord un défi pour l'Afrique, avec des flux migratoires internes au continent. Parallèlement, un nombre croissant d'Africains souhaitera se rendre en Europe. Ainsi, nous devons coopérer pour mieux réguler et contrôler ces migrations. Nous pouvons avoir, ensemble, une action efficace, à l'échelle bilatérale comme européenne. La lutte commune pour démanteler les filières migratoires est essentielle. Et elle fonctionne : je rendrai notamment hommage au Niger.

Cette question est étroitement liée à celle de la démographie. Aucun pays au monde ne s'est développé sans maîtriser sa démographie ! Tout passe ici par une intervention résolue des pouvoirs publics et de la société civile pour permettre aux jeunes femmes de prendre leur avenir davantage en main. Nous n'ignorons pas la complexité ni le caractère sensible de ce sujet, mais l'éluder serait prendre un grand risque.

Quatrième défi commun, le développement durable. Prenons l'exemple de l'agriculture. L'Europe, et singulièrement la France, ont besoin d'un nouveau modèle agricole, plus soutenable, tandis que l'Afrique doit nourrir une population croissante. Nous pouvons donc beaucoup apprendre les uns des autres. Nos instituts associant chercheurs français et africains, l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), s'y emploient chaque jour. Je me réjouis également que, comme nous l'avions maintes fois préconisé, l'Agence française de développement (AFD) réinvestisse le secteur agricole trop longtemps délaissé : quel contresens à l'heure du grand défi alimentaire mondial ! Quand l'agro-pastoralisme séculaire disparaît au Sahel, quelle alternative reste-t-il aux jeunes générations ? Voilà un terreau du terrorisme !

Il existe cependant plusieurs écueils qui peuvent nous empêcher de relever ensemble ces défis communs.

Le premier, c'est la persistance de l'insécurité, des conflits et du terrorisme. Parce que ces fléaux constituent une menace pour nous tous, en Afrique et en Europe, nos armées sont engagées au Sahel avec l'opération Barkhane, forte de 4 500 hommes, à qui je tiens à rendre ici un solennel hommage. Je le dis à nos amis européens : c'est la sécurité de l'Europe toute entière que la France assure au Sahel ! L'Union européenne est d'ailleurs engagée à nos côtés, ainsi que plusieurs États membres, dans EUTM Mali ou la Minusma. Je salue leur engagement. Nous n'oublions pas les soldats français, pas plus que nous n'oublions les soldats africains, qui ont payé le prix du sang pour ramener la paix.

La solution de long terme, c'est le rétablissement de l'État, des services publics, le renforcement des capacités militaires africaines, au niveau des États ou des organisations régionales, comme le G5 Sahel avec sa force conjointe, ou à l'échelle continentale avec l'Union Africaine, qui pilote la Force multinationale mixte contre Boko Haram. La France et l'Union européenne agissent concrètement, par la formation et la coopération, en œuvrant pour obtenir des financements internationaux pour la sécurité en Afrique, que ce soit au niveau de l'Union européenne ou de l'ONU.

Il est plus que jamais nécessaire de développer une approche globale, que nous appelons « 3D », qui intègre dans un véritable continuum Diplomatie, Développement et Défense. Ce fut le sujet du forum de Dakar en novembre dernier. Le Sénat a largement contribué à la création d'un fonds français de 200 millions d'euros géré par l'AFD pour des projets de développement dans les zones de crise et de conflit.

Dans ce domaine - et je sais qu'il y a là une attente très forte chez nos partenaires - il n'est plus acceptable de juxtaposer des interventions nationales sans aucune coordination. C'est pourquoi nous soutenons l'Alliance Sahel, qui doit précisément permettre cette concentration des volontés et des moyens, avec par exemple une forte contribution de notre partenaire allemand mais aussi le soutien de l'Union européenne, de la Banque africaine de développement et de la Banque mondiale.

Le second grand écueil, ce serait d'ignorer les aspirations africaines à un approfondissement de la démocratie. En particulier, il nous faut tenir compte de l'avènement d'une jeunesse nombreuse et très connectée qui souhaite une gouvernance plus transparente et une économie plus ouverte. C'est aux attentes de cette jeunesse que les pays d'Afrique doivent répondre, mais c'est aussi à elles que les actions de développement doivent davantage s'adresser, sous peine de manquer les forces vives de l'innovation et du changement.

L'approfondissement de la démocratie peut d'ailleurs passer par la création d'une seconde Chambre, comme nombre de vos pays le prouvent, « balancier stabilisateur » des institutions, selon l'excellente expression du Président Larcher, qui répond au besoin d'inclusivité exprimé par les sociétés. Le Tchad, le Mali ou encore la Côte d'Ivoire ont ainsi fait ce choix.

Ni la France ni l'Europe ne souhaitent s'associer à des projets qui enfermeraient l'Afrique dans les pièges du mal-développement et de la dette. C'est ce que nous disons par exemple avec beaucoup de franchise à nos amis chinois, qui souhaitent coopérer avec nous en Afrique, mais dans des conditions financières qui nous paraissent parfois déséquilibrées.

Soyez-en sûrs : la France et l'Europe seront aux côtés de l'Afrique, au rendez-vous du défi du développement, de la sécurité et de l'avenir.

Alors oui, « L'Afrique est notre avenir », écrivons ensemble une très belle page ! (*Applaudissements*)

M. Daniel Gunther, Président du Bundesrat d'Allemagne – Je suis très heureux que nous puissions nous réunir de façon élargie et je tiens à remercier le Président Larcher pour son initiative et son engagement personnel, qui a été décisif dans sa réussite.

Cela devrait être notre mission commune de montrer combien les secondes Chambres sont essentielles à la démocratie et à la proximité avec les citoyens, notamment dans les systèmes fédéraux.

Le partenariat avec l’Afrique est déterminant pour les pays européens, pour nous tous. Nous allons établir des contacts directs. Je m’y engage, comme Président du Bundesrat. Je me rendrai, pour ma part, en Angola et en Namibie. Soutenons-nous mutuellement, au-delà de cette conférence, pour poursuivre ces contacts directs. (*Applaudissements*)

M. le Président – Avec le Bundesrat allemand et le Sénat de Pologne, nous nous réunissons de manière régulière dans un format dit « du triangle de Weimar », qui est un forum d’échange mais qui n’est pas exclusif. Avec votre prédécesseur à la présidence du Bundesrat et le Maréchal-Président du Sénat de Pologne, et en liaison étroite avec notre collègue Président du Sénat de Roumanie, qui a exercé l’année dernière la présidence de l’Association des Sénats d’Europe, nous avons pris l’initiative d’inviter à titre exceptionnel lors de cette XXe session de l’Association des Sénats d’Europe les Présidents des deuxièmes chambres d’Afrique, ce qui a été accepté par nos collègues Présidents de Sénats d’Europe, lors de notre précédente réunion à Bucarest en 2018.

Mme Maria Elisabetta Alberti Casellati, Présidente du Sénat d’Italie – Merci d’avoir inscrit à l’ordre du jour de nos travaux le dialogue euro-africain. Je suis heureuse de rencontrer nos collègues des Sénats africains pour la première fois. Je leur adresse les vœux et l’amitié du Sénat italien.

Les équilibres mondiaux et le futur de l’Europe seront déterminés, dans les prochaines décennies, par ce qui se passera sur le continent africain. D’ici la fin du siècle, l’Afrique passera de 1,2 milliard à 4 milliards d’habitants. Les migrations ne représentent pas une solution d’avenir pour une population aussi importante.

La croissance africaine, significative en dépit de déséquilibres persistants, côtoie des situations de grande pauvreté. Des signes sont encourageants, comme l’entrée en vigueur de l’accord de libre-échange.

L’Afrique est l’avenir du monde ! L’intérêt de la Chine le montre. L’Europe est directement intéressée à cet avenir. Elle doit se doter d’une stratégie à cet égard et mobiliser des ressources et des synergies nouvelles.

Il faut un nouveau plan Marshall pour entraîner un développement économique et social : ni paternalisme ni assistanat, mais développement, droit et bien-être pour tout le monde, assortis d’efforts réciproques pour construire la confiance et partager énergies et ressources. Nos Parlements peuvent jouer un rôle incontournable à cette fin, avec les institutions européennes et africaines, pour élaborer et

mettre en œuvre les nouvelles politiques de développement. Développons nos connaissances réciproques, dépassons nos anciens préjugés et apprenons ainsi à collaborer pour le bien commun !
(*Applaudissements*)

M. le Président – « Développement, droit et bien-être », la formule est très juste ! Oui, tournons le dos à la méconnaissance des uns vis-à-vis des autres !

M. Nikolay Fedorov, Premier Vice-Président du Conseil de la Fédération de Russie – Je remercie la France pour cette invitation. Il est symbolique que cette réunion se tienne à Paris, lieu de naissance de notre association, dont la coopération avec les pays africains est une priorité. C'est aussi une priorité du Président de la Russie. Prochainement, un sommet entre Russie et Afrique se tiendra à Sotchi. Je saisis l'occasion pour inviter nos collègues des pays africains à participer à ce travail.

Nous travaillons au renforcement des liens économiques, de la coopération régionale, et à l'implication de la Russie dans l'amélioration de l'éducation, de la santé et des droits humains en Afrique. Le continent africain doit prendre en charge son développement et sa souveraineté, et décider lui-même de son avenir.

Il y a eu une visite russe au Rwanda pour préparer le vingt-cinquième anniversaire du génocide des Tutsis. Nous vivons tous dans le même monde ; la Russie en est consciente. Pouchkine avait des ancêtres africains : nous remercions l'Afrique de nous avoir donné un si grand poète !

Nous adressons au Mali notre compassion et notre sympathie et formons des vœux pour que notre réunion porte ses fruits, et pour que tous les chefs d'États œuvrent au bien-être de nos peuples.
(*Applaudissements*)

M. le Président – Nous relirons Pouchkine avec un autre regard...

La séance, suspendue à 10 h 40, reprend à 11 h 30.

M. le Président – Je salue les Vice-Présidents Jean-Marc Gabouty, Philippe Dallier et David Assouline, représentant toutes les sensibilités du Sénat, ainsi que Mme Jacky Deromedi, qui représente les Français « de la diaspora », établis hors de France.

M. Lucie Milebou Aubusson, Présidente du Sénat du Gabon – Je suis très honorée d'être parmi vous et je remercie le Président Gérard Larcher de son initiative.

Cette importante rencontre est une occasion idéale de dialogue, dans un cadre multilatéral, avec des pays qui n'ont historiquement pas de lien privilégié avec le Gabon mais avec qui nous avons des sujets transversaux.

Le dialogue euro-africain des deuxièmes chambres nous permet d'aborder des thèmes d'intérêt commun tels que la sécurité, le développement, l'éducation, l'environnement et les phénomènes migratoires.

L'insécurité en Afrique est un problème majeur qui anéantit les efforts de développement et de démocratie en créant des foyers d'instabilité, en faisant le lit de la pauvreté, avec comme conséquences le déplacement des populations, les conflits intercommunautaires et surtout, l'immigration massive vers l'Europe, qui attise les relents nationalistes et exacerbe le racisme. Des murs d'isolement sont érigés et peu de passerelles résistent à ce courant identitaire.

Il ne saurait y avoir de développement et de démocratie sans sécurité. Les objectifs du développement durable ne pourront être atteints que dans un environnement de paix, de stabilité, de respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'État de droit.

Autre sujet majeur : l'industrialisation et le transfert des technologies entre un continent en voie de développement, pourvoyeur de matières premières, et un autre qui maîtrise les outils de production. L'industrialisation des pays africains réduira le chômage des jeunes, la pauvreté et les phénomènes migratoires.

La protection de l'environnement est aussi une priorité. Le deuxième poumon planétaire après l'Amazonie se situe dans le bassin du Congo. Le Gabon, avec ses 70 % de forêt vierge et ses 800 kilomètres de côtes, a voté une loi d'orientation sur le développement durable. Il compte vingt aires marines protégées, représentant 26 % des espaces marins, treize parcs naturels, représentant 11 % du territoire. Braconnage, déforestation, pêche non réglementée, recyclage des déchets - notamment en provenance des pays industrialisés - restent des défis. Nous habitons la même terre, nous sommes tous impactés par le dérèglement climatique. Il n'y a pas de planète de secours.

Il nous faut donc adopter des lois pour sanctionner les criminels environnementaux et encourager nos gouvernements à poursuivre les efforts pour la protection de notre planète. Soyons des scrutateurs de l'action gouvernementale en veillant au respect des traités.

Nous saluons l'engagement des pays de l'Union européenne qui apportent leur solidarité concrète à nos nations *via* le Fonds européen de

développement mais aussi sur le terrain, dans la lutte contre le terrorisme.

Riches de nos identités et nos particularismes, nous devons, à l'heure de la globalisation, du communautarisme et du numérique, créer une identité commune de parlementaires du monde, pour supprimer les murs d'intolérance et construire à la place des ponts d'amitié, de fraternité et de solidarité. Nous appartenons tous à la même race humaine ! (*Applaudissements*)

M. le Président – Tout à fait, et nous avons tous la même volonté de dialogue.

C'est un grand plaisir d'accueillir le Président du Sénat du Kenya ce matin – nos amis francophones ne m'en voudront pas ! (*Sourires*)

M. Kenneth Makelo Lusaka, Président du Sénat du Kenya – Je suis honoré de participer à cette réunion très importante et je remercie le Président Larcher pour son accueil ainsi que l'Association des Sénats européens.

Le Parlement représente la voix collective du peuple et d'une nation, c'est une composante essentielle de la démocratie. Son rôle dans la société évolue à mesure que le monde change autour de nous. Les démocraties de par le monde réévaluent le rôle du Parlement et le bicamérisme attire beaucoup d'attention - d'où la pertinence de notre discussion.

Le Kenya a introduit le bicamérisme en 2010 avec sa nouvelle Constitution après son abolition en 1966. C'était devenu important, du fait, entre autres, de la décentralisation ; il fallait une chambre représentant les intérêts des collectivités décentralisées. C'est un succès, mais ces dernières années, le jeune Sénat kenyan a rencontré beaucoup de défis.

Le bicamérisme est essentiel pour s'assurer que les différents intérêts sont respectés dans le processus législatif. Les Chambres parlementaires peuvent traiter de nombreux sujets, de par la Constitution et le règlement. Les secondes Chambres ont des préoccupations communes, d'où l'intérêt de travailler ensemble.

Le moment est venu de formaliser l'amitié euro-africaine. L'Afrique est face à des défis uniques. La démocratie parlementaire n'a pas été exploitée au maximum. Les Sénats européens et africains doivent comparer et partager leurs bonnes pratiques, afin de se faire les champions efficaces de la gouvernance démocratique. Grâce à cette rencontre, j'espère que nous pourrions constituer un réseau solide pour

conforter la diplomatie parlementaire *via* le renforcement de nos Chambres Hautes, dans l'intérêt de nos citoyens et de nos institutions.

Le système bicaméral participe de l'équilibre des pouvoirs. L'examen d'un texte de loi par les deux chambres permet d'éviter de légiférer de manière trop précipitée, sous le coup de l'émotion. Le biais majoritaire peut conduire des parlementaires d'un parti à adopter des lois draconiennes, voire préjudiciables aux membres du Parlement !

L'existence de deux chambres enrichit les débats législatifs. Le bicamérisme devrait favoriser la complémentarité entre les acteurs politiques et entre les chambres.

Malheureusement, la rivalité politique entre les deux chambres peut affecter l'agenda législatif. Si la compétition est normale en démocratie, il faudrait néanmoins rechercher la complémentarité. Au Kenya, nous avons élaboré un mécanisme de résolution des conflits : en cas de désaccord entre les chambres, une commission de médiation paritaire *ad hoc* se réunit, constituée de représentants des deux chambres, en nombre égal.

Les États africains bicaméraux ont tout intérêt à installer un tel organe. Nul doute que mes frères et sœurs des Sénats africains sauront s'inspirer de ce système. Les promoteurs du bicamérisme en Afrique ont des leçons à tirer des travaux de l'Association des Sénats d'Europe. Cette rencontre est également une occasion de combler le fossé entre nations francophones et anglophones : ce qui nous rassemble est plus important que ce qui nous divise !

Ainsi, le Kenya a joué un rôle majeur pour la stabilité de la Somalie et du Sud-Soudan, et je vous remercie pour votre aide dans la lutte contre le terrorisme, cette menace à laquelle nous sommes tous confrontés.

Je veux lancer un appel à travailler ensemble. Par exemple, nous avons au Kenya une plateforme numérique qui permet d'envoyer de l'argent *via* son téléphone ; 19 millions de Kenyans s'en servent quotidiennement. Il ne s'agit pas de réinventer la roue mais de partager nos pratiques. Nous avons une destinée commune en Afrique, qu'il s'agisse d'agriculture, de développement ou de sécurité alimentaire. Je conclurai en citant Henry Ford : « Si tout le monde va dans la même direction, la réussite vient naturellement ». (*Applaudissements*)

M. le Président – Nous allons nous efforcer d'aller tous dans le même sens. Merci de votre témoignage.

M. Abdessamad Kayouh, *premier Vice-Président de la Chambre des Conseillers du Maroc* – Je remercie le Président Gérard Larcher pour

la qualité de son accueil et l'excellente organisation de cette importante réunion.

Je me réjouis de votre initiative de placer cette vingtième réunion de l'Association des Sénats d'Europe sous le signe du dialogue euro-africain, favorisant l'échange et la mise en commun des expériences. Ce dialogue est l'essence de la diplomatie parlementaire qui rapproche les points de vue et permet de débattre de préoccupations communes à nos Chambres Hautes, proches des réalités locales et régionales.

Quatorze kilomètres séparent le Maroc de l'Espagne ; l'histoire a aussi tissé des liens économiques, culturels et humains, favorisant une coopération multidimensionnelle et évolutive.

L'Afrique et l'Europe sont confrontées à des défis communs, tels que la sécurité, les droits de l'homme, la lutte contre le terrorisme, le développement, l'éducation, les phénomènes migratoires, le changement climatique.

Convaincu de son intérêt stratégique, le Royaume du Maroc a érigé la coopération Sud-Sud en axe principal de sa politique extérieure. La visite du Pape François, fin mars, fut un moment fort pour lutter contre l'intolérance religieuse, le fanatisme et le repli identitaire.

Le développement socio-économique passe par la transformation des risques et des défis en opportunités. L'année 2018 a été une consécration du rôle pionnier du Maroc sur les migrations, une reconnaissance de notre politique d'immigration et d'asile humaniste, globale et solidaire ; lancée en 2013, elle est en phase avec le pacte de Marrakech adopté en décembre 2018.

Les Chambres Hautes permettent une meilleure représentation du peuple : stabilité, conservatisme, contrepoids, enrichissement du travail législatif en sont les caractéristiques. La Chambre des Conseillers du Maroc représente les collectivités locales, les chambres professionnelles - agriculture, industrie, artisanat - les syndicats, les entrepreneurs et le patronat.

La Chambre des Conseillers a institutionnalisé des coopérations avec les Parlements africains et européens et renforce le dialogue au sein d'enceintes telles que l'Union interparlementaire, l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée, le Parlement européen, l'Union parlementaire africaine, l'Assemblée parlementaire de la francophonie ou, depuis 2018, le Parlement panafricain.

L'Association des Sénats, Shoura et Conseils équivalents d'Afrique et du monde arabe (Assecaa) favorise un dialogue constructif entre ses

membres et travaille à un modèle d'intégrité et de coopération régionale. La sécurité alimentaire fait partie de ses dossiers prioritaires.

Réfléchissons ensemble à un mécanisme de coordination entre l'Assecaa et l'Association des Sénats d'Europe pour capitaliser sur nos acquis et réalisations. La Chambre des Conseillers du Maroc se réjouira alors d'abriter un évènement conjoint.

Je souligne l'importance des groupes d'amitié parlementaires et salue le travail de M. Christian Cambon, Président du groupe d'amitié France-Maroc et Président de la commission des affaires étrangères, pour son dynamisme et son travail avec mon groupe homologue.

À travers cette diplomatie parlementaire se construisent des initiatives de proximité, notamment dans le cadre de coopérations décentralisées. Nous partageons nos expériences, au sujet de la régionalisation, de la gouvernance des territoires. Les réalités socio-économiques diffèrent selon les pays mais nous avons des points communs.

Je forme le vœu que le Forum parlementaire organisé par le Parlement du Maroc avec ses homologues français et espagnols puisse se pérenniser avec d'autres Parlements européens et africains.

Les relations euro-africaines méritent un partenariat renouvelé, dans la durée, pour une démocratie plurielle et transparente, une croissance solidaire, un développement partagé, une intégration régionale renforcée, clés de la paix, de la stabilité et du bien-vivre collectif.

Les Chambres Hautes ont un rôle à jouer face à la montée des populismes. Les préoccupations essentielles sont similaires. *(Applaudissements)*

M. le Président – Démocratie plurielle et solidaire, croissance partagée, c'est important !

J'appelle Mme Ankie Broekers-Knol, Présidente du Sénat hollandais pour quelques heures encore, avant qu'elle ne prenne son poste de secrétaire d'État à la sécurité et à la justice du Gouvernement des Pays-Bas. *(Applaudissements)*

Mme Ankie Broekers-Knol, *Présidente du Sénat des Pays-Bas* - C'est un privilège d'être ici aujourd'hui et je remercie le Président Larcher de son excellent accueil.

Cette vingtième réunion de l'Association des Sénats d'Europe, créée en 2001 en ce même Palais du Luxembourg, est exceptionnelle à bien des titres. Bienvenue à nos collègues des pays africains : leur participation, essentielle, enrichit encore nos débats et le dialogue entre Sénats européens et africains.

Le Président Larcher l'a très bien dit hier soir : nous ne devons pas nous tourner le dos mais dialoguer, coopérer et nous unir.

Le Sénat des Pays-Bas a une longue expérience de la coopération interparlementaire et en connaît les vertus : aussi, je me réjouis du travail fructueux que nous menons aujourd'hui, en renforçant nos relations entre pays européens et africains.

Nos deux continents ont en partage une histoire commune parfois compliquée, mais nos relations ont changé au cours des dernières décennies et nous faisons face aux mêmes défis : migrations, changement climatique, terrorisme, sécurité ; ces défis exigent des réponses communes.

Les Parlements, et particulièrement les Chambres Hautes, chambres de réflexion, doivent veiller à ne pas perdre le contact avec les citoyens. Les problèmes majeurs appellent des réponses majeures, mais attention à ne pas aller trop vite - sur la politique climatique, par exemple. Les grandes mutations ne réussiront sur le long terme que si elles s'accompagnent d'un processus graduel, progressif, tenant compte des intérêts de tous nos citoyens et évaluant l'impact des mesures prises.

Les instances comme l'Association des Sénats d'Europe sont une excellente occasion d'évoquer le rôle des Sénats à cet égard.

Vous le savez, les relations euro-africaines s'inscrivent dans le cadre de l'accord de Cotonou. Adopté en 2000 pour remplacer la convention de Lomé de 1975, il expire en février 2020. Le futur partenariat, que l'on commence à élaborer, couvrira des domaines aussi importants que les migrations, la sécurité et le climat, ainsi que la coopération économique, la démocratie et l'État de droit. Ce sera l'occasion de montrer que nous pouvons trouver des solutions communes aux défis communs du XXI^e siècle. Il est important que les Parlements soient impliqués, et j'espère entendre nos collègues africains sur le sujet.

Je le disais, cette réunion est exceptionnelle à plus d'un titre. Elle l'est tout particulièrement pour moi : le Sénat néerlandais aura un nouveau Président à la fin de ce mois. J'ai moi-même cessé mes fonctions le 11 juin pour devenir ministre de la justice, de l'immigration, des migrations et du trafic des personnes. Je ne doute pas que mon successeur poursuivra l'implication du Sénat néerlandais dans de tels forums internationaux et saisis l'occasion de vous remercier tous de votre amitié et de ces discussions fructueuses. Ce fut un honneur et un plaisir d'appartenir à cette association. (*Applaudissements*)

M. le Président – Merci, madame la ministre. (*Sourires*) Nous vous souhaitons le meilleur, car vous êtes une grande dame ! (*Applaudissements*) Vous avez toujours été facteur de dialogue et d'apaisement, et le roi a fait un bon choix en vous nommant à ce poste délicat.

Coopération pour le développement, coopération économique et commerciale, coopération politique sont les trois piliers de l'accord de Cotonou. Le sujet ne saurait échapper aux chambres du Parlement qui auront à ratifier le nouvel accord. Nous devons nous en emparer.

J'ouvre le débat.

M. Michal Sewerynski, Vice-Maréchal du Sénat de Pologne – Dans le dialogue entre les secondes Chambres européennes et africaines, je veux souligner l'importance de l'éducation : c'est le fondement de la démocratie. Les sociétés formées peuvent constituer des démocraties efficaces, c'est la plus importante des expériences polonaises. Cette préoccupation anima les élites polonaises au XIX^e siècle ; leur travail a donné naissance à la nation polonaise moderne et créé un attachement si puissant à ses traditions démocratiques qu'il a survécu au nazisme et au communisme.

Parmi ces traditions, le bicamérisme du Parlement polonais remonte au XV^e siècle. Supprimé sous la dictature soviétique, il a été rétabli dès 1989.

L'éducation est le fondement de tout progrès ; sans elle prospèrent les idéologies folles et les fondamentalismes religieux qui nient la nature même de Dieu, qui est amour et justice, non violence et justice.

Un proverbe arabe dit : « Cherchez la connaissance du berceau à la tombe ». Le dialogue entre parlementaires européens et africains était jusqu'ici axé sur les questions économiques, la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et l'aide au développement. Ces questions sont importantes, mais sans l'éducation, elles sont vouées à l'échec.

Le programme du Partenariat mondial pour l'éducation, promu par le commissaire croate de l'Union européenne, mérite notre soutien politique, notamment sur sa partie relative à l'Afrique. Souvent les Sénats ont plus de prestige que de compétences souveraines, mais ils ont un grand rôle à jouer dans la promotion des idées ! Je propose que les Chambres Hautes européennes et africaines parrainent les programmes de soutien au développement de l'éducation en Afrique. (*Applaudissements*)

M. Calin Popescu-Tariceanu, Président du Sénat de Roumanie – Je félicite le Président Larcher d'avoir créé, à l'occasion de cette réunion anniversaire de notre association, un espace pilote de dialogue ouvert entre les Sénats d'Europe et d'Afrique. « Pilote », car j'espère que cette expérience ne restera pas singulière.

La Roumanie a toujours été un interlocuteur privilégié de nombreux États africains. Nous sommes traditionnellement présents en Afrique, qu'il s'agisse de grands chantiers industriels, d'écoles ou d'hôpitaux : les ingénieurs, les enseignants, les médecins roumains travaillent aux côtés des peuples africains pour la stabilisation démocratique.

Malgré les contraintes et les incertitudes, l'Afrique se démocratise, l'Afrique travaille, se développe et se modernise. La Roumanie partage pleinement la vision des solutions africaines aux problèmes africains, en particulier dans le domaine de la paix et de la sécurité. Elle a d'ailleurs accueilli récemment à Bucarest la 37^e réunion de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-Union européenne.

Chers collègues africains, les portes du Sénat de la Roumanie vous sont grandes ouvertes et nous sommes ouverts à tout projet qui contribuerait au renforcement de la démocratie parlementaire en tant qu'instrument de progrès en matière de paix et de développement.
(Applaudissements)

M. le Président – La démocratie parlementaire Afrique-Union européenne est essentielle pour renforcer la coopération économique, promouvoir le développement durable et la coexistence de nos deux continents dans la paix, la démocratie, la prospérité, la solidarité et la dignité humaine.

Merci à notre collègue polonais d'avoir prôné la tolérance, l'éducation et le partenariat.

M. Abdessamad Kayouh, premier Vice-Président de la Chambre des Conseillers du Maroc – L'Assecaa regroupe les Sénats, Shouras et Conseils équivalents d'Afrique : j'invite les Parlements européens à se joindre à nous lors de la session d'octobre 2019 à Rabat !

M. le Président – Nous enregistrons cette invitation avec plaisir : elle apportera encore une dimension supplémentaire à notre diplomatie parlementaire bilatérale !

Nos travaux de la matinée sont achevés. Il ne fait pas 36 degrés comme à Varsovie, mais nous avons chassé la pluie. Je vous invite donc à déjeuner dans les jardins de la Présidence.

La séance, suspendue à 12 h 20, reprend à 14 h 45.

Le bicaméralisme : un atout pour la démocratie

M. le Président – Nous allons maintenant débiter la deuxième session de notre réunion, dont le thème est « le bicaméralisme : un atout pour la démocratie ». Je remercie le premier Vice-Président du Sénat, Philippe Dallier, de sa présence. Un projet de déclaration finale vous a été remis. Il sera soumis à votre approbation à la fin de nos travaux.

Ce n'est pas un document politique mais un relevé factuel. Nous demeurons néanmoins à votre disposition pour toute demande de modification.

Je vous propose d'organiser les débats de cet après-midi de la même manière que ce matin. Chacun des chefs de délégation qui en a exprimé le souhait interviendra d'abord pour un temps maximum de sept minutes. Chacun des chefs de délégation qui se sera inscrit préalablement pourra ensuite intervenir dans le débat, pour un temps maximum de deux minutes.

Si le temps nous le permet, nous pourrions prendre d'autres intervenants qui se seraient inscrits aujourd'hui, pour la même durée de deux minutes.

Nos travaux sont ouverts à la presse et ils font l'objet d'une captation audiovisuelle. Je cède la parole au président du Bundesrat d'Autriche.

M. Ingo APPE, Président du Bundesrat d'Autriche – Je souhaite avant tout remercier nos hôtes pour l'organisation parfaite de cette journée et leur accueil chaleureux.

En 2000, l'Association des Sénats d'Europe était fondée à Paris. Ses réunions sont une plateforme essentielle d'échanges entre Parlements. Je suis convaincu que cette coopération est plus importante que jamais. Seul un dialogue intensif nous permettra de prendre les bonnes décisions pour le bien de nos concitoyens. Le principe de subsidiarité est crucial dans la construction de l'Europe de demain ; les Parlements régionaux doivent être davantage impliqués dans le processus législatif de l'Union, par un dialogue permanent, formel et informel entre les régions et l'Union européenne.

J'aime à qualifier notre Chambre des Länder de Chambre de l'avenir et de l'Europe. Par la représentation des diverses provinces, elle renforce les relations entre les citoyens, la société civile, les municipalités et le pouvoir politique. Nous permettons aux régions de participer à la décision.

Notre Chambre a un droit d'opposition aux lois adoptées par le Conseil national. Dans la majorité des cas, ce veto n'est que suspensif, mais il est absolu dans certains domaines. En 2019, pour la première fois, nous avons empêché l'adoption d'un projet de loi incompatible avec les compétences des Länder.

Le Traité de Lisbonne a donné aux secondes Chambres européennes un nouveau rôle central : vérifier que les projets législatifs européens résistent à l'épreuve des réalités et répondent aux besoins des citoyens. Le Conseil fédéral autrichien sert ainsi d'interface entre l'Union européenne et les citoyens. Je suis fier que notre commission des affaires européennes soit pleinement engagée sur les enjeux européens ; c'est l'une des plus engagées en Europe.

Outre son rôle important dans la procédure législative, le Bundesrat participe à l'élaboration de stratégies politiques durables pour l'Autriche.

Nous traitons de manière transpartisane de sujets de long terme, qui vont au-delà de l'actualité. La démocratie, c'est la participation : les citoyens autrichiens sont donc invités à s'associer à notre travail et à contribuer aux prises de décision.

J'ai choisi un thème particulièrement important pour tous : la sécurité de l'approvisionnement en eau potable. La pénurie d'eau potable a un coût social et économique, mais risque aussi de créer des conflits. Le changement climatique a un impact réel sur les réserves d'eau potable partout dans le monde. Dès 2010, l'ONU faisait de l'accès à l'eau potable un droit humain, mais on ne peut toujours pas s'en prévaloir comme d'un droit fondamental devant les tribunaux. La Slovénie a récemment fait figurer dans sa Constitution la mention que l'eau potable ne pouvait être considérée comme une marchandise. J'aimerais que l'Autriche suive cet exemple.

Il convient aussi de contrôler la manière dont les multinationales s'emparent des ressources en eau. Je souhaite mener avec vous et, surtout, avec nos collègues africains, un dialogue fructueux. Efforçons-nous de trouver ensemble des solutions constructives pour les défis communs qui nous attendent. (*Applaudissements*)

M. le Président – En France aussi (*Applaudissements*), ce sujet est constitutionnel. Faut-il inscrire la protection de la biodiversité et la lutte contre le dérèglement climatique à l'article premier de notre Constitution ou bien à l'article 34 ? Nos préoccupations sont voisines des vôtres. Il ne s'agit pas seulement de cadre de vie, mais de la protection de la planète pour les générations futures.

Je cède avec plaisir la parole au Président du Sénat de Belgique.

M. Jacques Brotchi, Président du Sénat de Belgique – Monsieur le Président, merci pour cette invitation à participer à cette vingtième réunion de notre Association des Sénats d'Europe.

J'ai une pensée pour M. Armand de Decker, ancien Président de notre Sénat, décédé il y a deux jours. Il représentait le Sénat belge, lors de la première réunion de notre association.

C'est la première fois que je participe à ce type de réunion, et je dois vous avouer que les discours et les débats de ce matin m'ont impressionné. J'ai été particulièrement heureux d'y retrouver la réflexion profonde, éloquente et richement documentée qui est tellement propre à la culture des Chambres Hautes.

La présente session est intitulée : « Le bicaméralisme : un atout pour la démocratie ». J'apprécie son ton affirmatif.

Nous connaissons tous les atouts qui sont attribués traditionnellement aux Sénats. Il y a évidemment le rôle modérateur qu'ils exercent dans le processus législatif. La plus-value des Sénats réside habituellement dans le second regard, un regard différent, un regard critique qu'ils portent sur le travail des Chambres basses.

J'aimerais mettre en exergue deux atouts du bicaméralisme : la création d'un espace approprié à la réflexion à long terme et le renforcement de la démocratie face à une crise du système politique.

Il y a cinq ans, le Sénat de Belgique a fait l'objet d'une importante réforme. Depuis lors, il est composé pour l'essentiel de mandataires issus des parlements régionaux. Il n'y a plus d'élection directe. Les sénateurs exercent un double mandat de parlementaire régional et de sénateur.

Le rôle législatif de ce nouveau Sénat a été restreint : il partage la compétence constituante avec la Chambre des Représentants et se prononce sur les textes législatifs directement liés aux institutions et aux compétences des entités fédérées. Au fond, c'est le rôle logique du Sénat comme Chambre des États et comme garant des intérêts des entités fédérées. Toutefois, les cinq dernières années ont été plutôt calmes sur ce plan. La majorité gouvernementale s'est surtout consacrée à l'agenda socioéconomique et, après les attentats de Bruxelles, à la lutte antiterroriste. On ne s'est guère intéressé aux révisions de la Constitution, et pas du tout aux réformes des institutions.

Mais le Sénat n'est pas pour autant resté inactif durant ces cinq années de législature. S'il n'a pas adopté beaucoup de textes législatifs, il ne s'en est pas moins activement investi dans une production tout à fait nouvelle dans le contexte parlementaire de la Belgique : les rapports d'information. Par ailleurs, le Sénat a voté, fin avril, les articles de la Constitution qui pourraient être ouverts à la révision. En Belgique, on ne peut pas toucher à la Constitution sans l'accord du Sénat. Dans ce domaine, nos deux Chambres sont exactement sur le même pied.

Les sénateurs choisissent des thématiques qu'ils traitent en commission, avec l'aide d'experts, et formulent des recommandations à l'attention des différents parlements, mais aussi des gouvernements du pays. Nous n'avons pas attendu que les jeunes descendent dans la rue pour produire un rapport sur les particules fines, la pollution et les perturbateurs endocriniens. Nous en avons aussi produit un sur l'intelligence artificielle qui va bouleverser notre vie quotidienne.

Ces rapports d'information ne sont pas des lois. Ils n'ont aucune force contraignante. Ils contiennent essentiellement des informations et des recommandations. Les sénateurs qui les ont rédigés n'ont pas ménagé leurs efforts au cours des cinq années écoulées.

C'est très frappant : en Belgique, les sénateurs sont, avant tout, membres d'une assemblée d'entité fédérée. C'est à cet échelon qu'ils interrogent les ministres et élaborent la législation. Mais dans ces Parlements d'entité fédérée, tous monocaméraux, il est difficile, voire impossible, de mener des réflexions à long terme ou des débats approfondis. Intrinsèquement politiques, toutes ces assemblées surmontent difficilement l'immédiateté.

Je reste convaincu que le bicaméralisme possède la solidité et l'énergie requises pour répondre aux défis actuels, à commencer par la montée des extrêmes. Lorsque la démocratie est en crise, le bicaméralisme constitue un instrument très précieux pour celui qui doit gérer la crise. *(Applaudissements)*

M. le Président – Vous avez souligné le rôle stabilisateur d'une seconde assemblée dans une entité fédérée. Montesquieu disait : « Il ne faut toucher à la Constitution que d'une main tremblante ». On ne peut pas voguer au gré des pressions politiques de l'instant. Dans les pays de tradition constitutionnelle, la Constitution ne peut évoluer qu'après une réflexion partagée.

Je cède maintenant la parole au Président de la Chambre des Peuples de Bosnie-Herzégovine, qui pourrait accueillir la prochaine réunion des Sénats d'Europe. *(Applaudissements)*

M. Bakir Izetbegovic, Président de la Chambre des Peuples de Bosnie-Herzégovine – Merci à l'Association des Sénats d'Europe pour son accueil. La Bosnie-Herzégovine y participe depuis longtemps. C'est l'occasion d'échanger nos expériences avec nos collègues européens.

La Bosnie-Herzégovine est un État démocratique et parlementaire : les trois pouvoirs y sont séparés ; les partis sont nombreux, les médias sont libres.

L'article 4 de notre Constitution donne à notre Assemblée parlementaire le rang de corps législatif le plus élevé. La Chambre des Représentants compte 42 membres, pour deux tiers élus de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, pour un tiers élus de la *Republika Srpska*. La proportion est analogue dans l'autre assemblée, la Chambre des Peuples qui compte 15 membres.

L'Assemblée parlementaire régule l'organisation des pouvoirs et mène un travail législatif. Chaque Chambre dispose de commissions permanentes ; il existe aussi des commissions communes aux deux Chambres.

La Chambre des Représentants examine les textes en premier, sauf demande contraire. Tout texte doit être adopté par les deux Chambres. La Chambre des Peuples, en tant que seconde Chambre, est particulièrement importante dans un État multiculturel comme la Bosnie-Herzégovine, surtout au vu de son histoire récente.

La Chambre des Peuples représente les intérêts des peuples constituants, grâce à des procédures particulières précisées à l'article 4, qui stipule que chaque texte doit être approuvé par la majorité des délégués bosniaques, croates et serbes.

Certains textes peuvent être jugés contraires à l'intérêt d'un peuple. En cas de désaccord, une commission à trois délégués - un pour chaque peuple - se réunit. En cas de désaccord persistant, le texte est renvoyé à la Cour suprême.

Ces mécanismes complexes visent à éviter la domination d'un groupe sur les autres.

La Chambre des Peuples veille ainsi au respect de l'État de droit, et surtout à éviter que le mécanisme cité ne devienne un facteur de blocage.

Notre assemblée a des obligations particulières envers tous les citoyens de la Bosnie-Herzégovine, dans le cadre des règles européennes et dans la perspective de notre adhésion à l'Union européenne.

En mai 2019, nous avons entamé un programme spécifique avec les parlements de Hongrie, d'Autriche et de Croatie en vue de cette intégration. Des réunions comme celle d'aujourd'hui sont également extrêmement utiles.

Je vous confirme, en conclusion, notre invitation aux Sénats d'Europe à Sarajevo, petite Jérusalem de l'Europe, où se trouvent côte à côte des mosquées, des églises et des synagogues, pour notre session de 2020. Votre présence contribuera au processus de réconciliation, si important pour notre pays. (*Applaudissements*)

M. le Président – Vos propos illustrent l'apport de la seconde Chambre à la cohésion d'un pays. Vous concluez sur l'idée de réconciliation. Je serai très heureux que notre association y apporte sa pierre.

Je souhaite la bienvenue au Président du Sénat du Royaume d'Espagne, qui vient d'être élu.

M. Manuel Cruz Rodriguez, Président du Sénat du Royaume d'Espagne – C'est un grand honneur de participer à la vingtième session de l'Association des Sénats d'Europe, créée par M. Christian Poncelet. Je suis reconnaissant à la vénérable institution qu'est le Sénat français de nous accueillir. Nous entretenons une belle et enrichissante relation avec son Président, M. Larcher.

Le bicaméralisme, presque deux décennies après la création de notre Assemblée, reste un sujet d'actualité. En l'an 2000, douze Sénats européens avaient réitéré, dans un manifeste commun, leur engagement à le renforcer. Nous espérons approfondir notre coopération avec les Parlements africains sur des sujets comme le changement climatique, le défi démographique ou les migrations. L'initiative du Président Larcher de les associer est un plein succès.

Historiquement, le bicaméralisme n'est associé à aucune forme de régime, ni même à la séparation des pouvoirs. Les Sénats accomplissent leur rôle plus ou moins bien dans des pays de régimes différents. L'existence du Sénat a été mise en cause, même dans des démocraties très anciennes ; dans d'autres, plus récentes, notamment dans les pays africains, il est perçu comme le garant d'une meilleure séparation des pouvoirs.

En Espagne, c'est la Chambre de la représentation territoriale. Notre Constitution lui assigne la seconde lecture, travail indispensable et fondamental. Elle amende presque tous les textes et ses engagements sont pris en compte par la Chambre des députés. Celle-ci est souvent soumise à la pression médiatique et politique, d'où notre rôle de rafraîchissement des lois.

L'Espagne se définit comme un État des autonomies, très décentralisé. Dès l'avènement de ce système, une réforme du Sénat a été envisagée.

Dans presque toutes les législatures, des réformes ont été étudiées pour renforcer la position du Sénat dans le processus législatif. Il a ainsi été envisagé que les lois ayant des conséquences en matière d'autonomie régionale soient examinées en première lecture par le Sénat, que les initiatives législatives des Communautés autonomes soient examinées au Sénat et non à la Chambre des députés, enfin, que les conditions de rejet par la Chambre des députés des amendements du Sénat soient plus restrictives.

Il conviendrait que le Gouvernement informe le Sénat des discussions avec les Communautés autonomes. Une commission spéciale des communautés autonomes a été fondée au sein du Sénat, dont les débats se tiennent en espagnol et dans les langues co-officielles du pays.

C'est très important, à une époque où l'on craint une dérive centralisatrice des États fédéraux.

Nous traversons une crise politique, mais aussi de temporalité. La vitesse l'emporte dans un monde de plus en plus complexe et mondialisé. Les trois grandes fonctions de la Représentation nationale - légiférer, interpellier, contrôler - prennent tout leur sens au Sénat, inscrit dans le temps long, et qui peut s'exprimer sur des sujets de portée territoriale.

La notion de bicaméralisme coopératif a récemment émergé : elle consiste à répartir les sujets de travail entre les deux Chambres.

En ces temps de crise de la représentation et de crise de la médiation, nos Chambres parlementaires jouent un rôle essentiel pour consolider le lien entre nos concitoyens et les institutions. Nos échanges de vues annuels y contribuent. Voilà pourquoi je vous remercie chaleureusement de votre invitation. (*Applaudissements*)

M. le Président – Vous avez parlé de déclinaison des autonomies. En France, depuis 2003, le Sénat a toujours la première lecture des projets de loi concernant l'organisation des collectivités territoriales. C'est inscrit dans notre Constitution et un gouvernement qui l'avait oublié a vu son texte censuré par le Conseil constitutionnel.

Je donne la parole au Président du Sénat d'Irlande qui nous a invités la semaine dernière sur les pas du Général de Gaulle.

M. Denis O'Donovan, Président du Sénat de la République d'Irlande - Je vous remercie pour votre récente visite dans notre pays et votre généreux accueil. Je suis particulièrement ravi de participer à la première réunion de l'Association des Sénats d'Europe depuis que notre Sénat, le Seanad Éireann, en est membre de plein droit.

M. le Président – Grâce à notre collègue et ami Président du Sénat de Roumanie !

M. Denis O'Donovan, Président du Sénat de la République d'Irlande – Le Dáil Éireann, l'Assemblée nationale irlandaise, fête cette année son centenaire puisqu'il a été fondé en 1919. Trois ans plus tard, notre Sénat était créé. Depuis, nous avons eu la chance de connaître près de cent ans de démocratie parlementaire ininterrompue au sein d'un État indépendant. Toutefois, cette stabilité et cette continuité comportent leurs propres risques. Parmi ceux-là, le risque de complaisance, qui entraîne le risque de voir la pertinence et l'efficacité de nos institutions diminuée si nous n'accordons pas l'attention nécessaire à la situation telle qu'elle évolue. Nous tous, présidents de Chambres Hautes, dans une Europe qui fait face à un futur incertain, devons nous interroger : comment nos institutions peuvent-elles répondre à ces défis ? Contribuent-elles de façon optimale à la bonne santé de la démocratie ? Chacun doit trouver sa propre façon de prendre en compte les caractéristiques particulières de ses structures constitutionnelles et de sa situation politique. La question qui sous-tend tous nos efforts est fondamentale : le bicamérisme est-il un atout pour la démocratie ?

Les secondes Chambres trouvent parfois difficile de remplir leur rôle lorsque la Constitution prévoit qu'elles exercent un pouvoir de supervision des Chambres directement élues. L'équilibre des institutions est essentiel dans une démocratie saine et bien ordonnée. Or on accuse parfois les secondes Chambres de frustrer la volonté du peuple, dans une Europe où la rhétorique populiste simpliste et, parfois, les tendances autoritaires, cherchent à affaiblir l'autorité des institutions étatiques, y compris le Parlement, sans prendre en compte l'équilibre délicat nécessaire à leur bon fonctionnement.

Les Sénats, en raison de leur mode d'élection, sont sans doute plus immunisés que les Chambres basses au risque populiste. Ils ont une vision plus sereine des enjeux du moment. Nous ne voulons bien sûr pas saper les choix démocratiques, mais nous sommes bien placés pour améliorer le processus de décision.

La démocratie, ce ne sont pas seulement les élections. C'est un processus permanent visant à s'assurer que les préoccupations des citoyens sont prises en compte. Cela nécessite un contact permanent avec la population. Les membres des Chambres basses sont, je le reconnais, bien connectés à leurs électeurs et comprennent intimement leurs préoccupations. Les Sénats, en revanche, souvent composés de représentants des territoires ou élus par ces derniers, ont une relation différente avec le peuple et portent mieux, à l'échelon national, la voix des intérêts locaux. Ainsi, en Irlande, 43 des 60 sièges du Sénat sont réservés à des représentants des collectivités territoriales. Les liens étroits entre les sénateurs et les collectivités territoriales améliorent considérablement la qualité de notre apport au processus décisionnel parlementaire et facilitent la représentation des problématiques régionales d'une façon plus structurée que les relations de personne à personne, plus caractéristiques des Chambres basses.

L'existence, dans certains Sénats, de voix indépendantes issues de secteurs souvent peu représentés au Parlement apporte une valeur ajoutée considérable au processus législatif. En Irlande, un processus électoral complexe suivant lequel certaines organisations non gouvernementales présentent des candidats et le Premier ministre irlandais, le Taoiseach, a le droit de nommer onze membres, assure une forte présence de sénateurs dotés d'une solide expérience professionnelle dans les secteurs, par exemple, de la santé mentale, du mal-logement, du handicap ou des addictions. C'est grâce au Sénat que notre Parlement fait place à des voix qui seraient, sinon, trop tues.

Les Sénats sont, à raison, fiers de leur contribution à la vie politique. Comme toutes les institutions publiques, surtout d'un grand âge, nous ne devons toutefois pas nous montrer complaisants ni perdre le lien avec la population au service de laquelle nous sommes. Leur soutien ne doit pas être pris pour acquis.

Je pense que le peuple comprend souvent mieux que ce que l'on peut croire la contribution des Sénats à la bonne santé de la démocratie. En 2013, le peuple irlandais a eu l'occasion d'abolir le Sénat, par référendum. La campagne en faveur de son abolition s'est concentrée sur l'intérêt qu'il y aurait à supprimer soixante postes d'élus et à utiliser autrement l'argent ainsi économisé. Toutefois, au cours du débat, l'opinion publique s'est sensibilisée aux arguments plus élaborés en faveur du maintien du Sénat. *In fine*, une majorité d'électeurs a voté son maintien et, pour la première fois depuis l'avènement de la Constitution en 1937, le Sénat a reçu une approbation populaire. Mais celle-ci n'a pas été sans nuance. Le débat a clairement mis en évidence la nécessité pour notre Sénat de se réformer. Nous nous sommes lancés dans une réflexion sur cette réforme en nous concentrant sur des modifications électorales. Toutefois il n'y a pas encore de consensus politique.

La validation permanente par le peuple de l'importance du bicamérisme est la véritable réponse à la question de savoir s'il est un atout pour la démocratie. Je suis convaincu que nos Sénats contribuent à une bonne législation et à un discours politique de qualité mais, comme le disait notre poète national William Butler Yeats, qui fut membre de notre Sénat, il faut garder la tête froide quant à notre rôle et accepter d'être constamment soumis à la critique. (*Applaudissements*)

M. le Président – La conclusion correspond à notre question permanente : quelle est notre valeur ajoutée dans la représentation et dans la construction de la loi ? Nous pouvons être un garde-fou face aux tentations populistes. C'est bien le rôle du Sénat et votre témoignage était important.

Je donne la parole à Mme la Présidente du Sénat italien, qui a connu la même épreuve que le Sénat irlandais il y a peu. Nous avons ainsi l'occasion d'entendre son expérience.

Mme Maria Elisabetta Alberti Casellati, Présidente du Sénat d'Italie – Je remercie le Sénat et son Président pour leur accueil splendide et l'organisation parfaite de cette rencontre.

Notre présence à Paris, vingt ans après la première réunion de l'Association des Sénats d'Europe, dans ce palais le 8 novembre 2000, a une double signification symbolique. D'abord, l'élargissement de la rencontre aux Sénats africains témoigne de la maturité de la réflexion sur le bicamérisme et montre qu'elle est centrale dans le débat géopolitique et dans la coopération internationale à grande échelle. Cette association a su entendre une demande d'ouverture, en ayant conscience que dans un scénario politique et institutionnel toujours plus mondialisé, la contribution d'un système parlementaire authentiquement représentatif à la bonne santé de la démocratie a des effets positifs bien au-delà des frontières nationales.

Ensuite, le titre de cette seconde session touche à l'essence même du bicamérisme : un atout pour la démocratie. Dans un jeu de cartes, l'atout est la carte qui prévaut sur les autres et procure un avantage à celui qui la détient. Métaphoriquement, c'est un instrument offrant un avantage comparatif. On peut ainsi considérer le bicamérisme comme un atout ayant des avantages compétitifs par rapport aux systèmes monocaméraux.

En 2014, le Sénat français avait organisé un colloque sur le bicamérisme, défi pour nos systèmes démocratiques, en s'inspirant d'un slogan plutôt simple : plus de Parlement, c'est plus de démocratie. En effet, le bicamérisme s'avère être le système le plus courant dans les pays à fort indice de stabilité démocratique. C'est la preuve de l'importance du bicamérisme pour le bon fonctionnement des démocraties contemporaines, même si, dans le contexte historique et institutionnel actuel, nous affrontons des défis portant sur les racines même de la représentativité : je pense aux menaces croissantes du populisme, de l'abstention, du recours à des méthodes de démocratie directe qui font concurrence au travail parlementaire. Face à ces défis actuels, il faut un parlementarisme réaliste.

Le bicamérisme n'est pas monolithique. Sa justification ne peut pas être recherchée dans la dimension géographique ou démographique d'un État. En effet, même dans des États de petite taille, il peut y avoir deux chambres : c'est le cas en Slovaquie, en Bosnie, en Irlande. Elle doit plutôt être trouvée du côté de la répartition des pouvoirs entre État central et collectivités locales.

Le rôle de la seconde Chambre est différent selon que le système est présidentiel ou parlementaire, que l'État est centralisé ou fédéral. Mais dans tous les systèmes, la Seconde Chambre a une valeur ajoutée. Elle met en avant une autre volonté que celle de la majorité gouvernementale, exprimant des points de vue différents, à partir des territoires, sans entrer dans le traditionnel jeu des partis.

La garantie du pluralisme qu'offrent les Sénats constitue un atout authentique pour renforcer le sens de l'appartenance à la Nation, en contribuant à fonder une identité nationale collective alimentée par une inclusion réelle de tous.

Historiquement, le bicamérisme est né pour répondre aux principaux risques engendrés par le monocamérisme : la dépendance à la volonté d'une assemblée unique, potentiellement inconstante ou soumise à la tyrannie de la majorité.

Cette préoccupation revient avec insistance dans la pensée classique, celle des pères de la Constitution américaine comme celle de Victor Hugo qui disait : « La France gouvernée par une assemblée unique, c'est-à-dire l'océan gouverné par l'ouragan ».

C'est plus que jamais d'actualité. Nous vivons dans une époque caractérisée par la domination de l'exécutif. À l'échelon national comme supranational, les gouvernements sont prédominants dans nombre de sphères de décisions publiques. C'est ce qui rend nécessaire le rééquilibrage opéré par un Parlement à deux voix qui contrôle l'action gouvernementale, évitant que la décision politique ne s'exerce dans un continuum entre majorité parlementaire et Gouvernement, et qui offre une plus grande stabilité. En effet, un exécutif adossé à une seule Chambre risque d'être vacillant.

Enfin, le bicamérisme garantit des décisions plus réfléchies et un plus grand espace laissé au débat. Cette possibilité d'une double réflexion sur les lois, véritable valeur ajoutée du bicamérisme, engendrerait, selon ses opposants, un ralentissement inacceptable des prises de décision.

C'est un faux problème, ou du moins un problème qui peut être aisément limité par des adaptations de la procédure. Le Parlement italien, forme la plus parfaite du bicamérisme, se montre très compétitif quant au nombre de lois adoptées et au temps passé à légiférer. Lors de la 17^e législature, de 2013 à 2018, quelque 243 lois ont été adoptées, en 237 jours en moyenne à chaque fois, durée réduite à 172 jours pour les projets de lois.

Certaines lois stratégiques, comme la ratification de l'Accord sur le Fonds de résolution unique, dans le cadre de l'Union bancaire européenne, ont pu être adoptées en treize jours seulement.

Les opposants au bicamérisme ont souvent invoqué le « rasoir libéral », inspiré à Karl Popper par le « rasoir d'Ockham », pour qui *non sunt multiplicanda entia præter necessitatem*.

Je suis convaincue que la nécessité d'une Seconde Chambre est irréfutable, pour les raisons que j'ai brièvement rappelées et comme le Président Larcher l'a opportunément souligné dans son discours. On ne peut pas renoncer à la fonction de filtre, de médiation, de prise en compte des besoins des citoyens de la Seconde Chambre, qui peut offrir d'utiles instruments de correction de la démocratie représentative, lesquels ne sont pas substituables. (*Applaudissements*)

M. le Président – Merci pour ces réflexions sur le territoire, le contrôle de l'exécutif, la stabilité. Vous adoptez, en Italie, à peu près le même nombre de lois que nous. Je me demande si nous ne légiférons pas trop. Selon un principe juridique ancien, nul n'est censé ignorer la loi. Or la loi sur la santé, adoptée il y a trois ans, compte 350 pages. Je ne suis pas certain que même les spécialistes l'aient totalement appréhendée.

M. Jeannot Ahoussou-Kouadio, Président du Sénat de Côte d'Ivoire – J'ai écouté avec attention l'intervention de M. Appe, Président du Sénat autrichien, sur la question de l'eau. Celle-ci nous préoccupe beaucoup en Afrique. De grandes firmes industrielles installent leurs usines près des fleuves, dans lesquels elles rejettent des eaux non retraitées. C'est une question de santé publique, d'avenir, d'écologie.

Nous avons parlé ce matin du changement climatique. Il est temps de réfléchir ensemble pour légiférer sur des solutions. Il faudrait adopter une position commune contre le crime d'écocide et le reconnaître comme une violation des droits humains.

Nous avons constaté, en écoutant les différentes interventions sur le bicamérisme, que certains pays sont bien avancés dans la décentralisation et l'autonomisation territoriales.

Mais les obstacles sont là. On constate le trop-plein de pouvoir des exécutifs dans les transferts de compétences et de ressources. Il est essentiel que les transferts de compétences s'accompagnent d'un transfert de ressources en conséquence. (*Applaudissements*)

M. le Président – Merci.

M. Jean Bizet, Président de la commission des affaires européennes du Sénat de la République française – Nous représentons ici de nombreux Sénats d'Europe et d'Afrique, qui diffèrent tous par leur histoire, leur mode d'élection et leur composition. Pourtant, tous ces Sénats ont en commun d'enrichir la représentation démocratique dans leur pays : nous qui sommes réunis ici à Paris, nous représentons dans chacune de nos capitales, les uns, les territoires, les autres, les corps intermédiaires, d'autres encore, la société civile. Tous, nous permettons au pouvoir politique d'être plus proche des citoyens ou des élus locaux. Nous participons ainsi à la cohésion de nos sociétés. En se dotant d'une Seconde Chambre, chacun de nos États s'assure de rester à l'écoute du terrain et d'échapper à une excessive centralisation ou concentration du pouvoir exécutif. Chaque Sénat apporte une contribution indispensable au vivre ensemble, dans nos sociétés de plus en plus fracturées.

Les Sénats ont une plus grande indépendance à l'égard du Gouvernement. Ils jouent ainsi un rôle modérateur dans les institutions et voient plus loin que la Première Chambre, souvent aux prises avec les débats partisans du moment. Ce regard complémentaire des deux Chambres est l'assurance d'un meilleur contrôle de l'action gouvernementale et d'une plus grande qualité de la loi. Ainsi, à l'Est comme à l'Ouest, au Nord comme au Sud, le bicamérisme concourt à l'équilibre des pouvoirs et au respect de l'État de droit et des droits fondamentaux. C'est ce qui a motivé la création de l'Association des Sénats d'Europe en 2000 et ce qui motive encore notre rencontre aujourd'hui, qui associe plusieurs Sénats d'Afrique, ce dont je me félicite.

Pour répondre aux immenses défis de notre temps - et ils sont nombreux - qu'ils soient politiques, démographiques, climatiques, économiques, tous ensemble, nous voulons valoriser le bicamérisme, au service de la démocratie, qui est un trésor précieux mais toujours fragile, sur tous les continents.

La seconde Chambre, atout pour la démocratie, a une culture d'avenir et seul l'avenir nous intéresse. (*Applaudissements*)

M. le Président – Nos collègues africains ne m'en voudront pas, non plus que nos collègues de Russie et de Bosnie-Herzégovine dont je sais qu'ils souhaitent entrer dans le cadre de notre Union européenne, non plus que nos collègues de la Confédération helvétique qui diront peut-être quelques mots de la négociation complexe de leur accord avec l'Europe. Je veux évoquer le Traité de Lisbonne, qui a consacré la possibilité de contrôler la subsidiarité des textes européens.

Dans la suite du rapport de M. Frans Timmermans, il faut déterminer ce qui relève, ou non, des gouvernements nationaux et réfléchir à une meilleure utilisation de la procédure du carton jaune.

Le Sénat, sous l'autorité de M. Bizet, l'a beaucoup utilisée, puisqu'il est à l'origine de 7 des 57 saisines à ce titre ; il doit encore être renforcé car la subsidiarité contribue à la proximité qui est une attente forte de nos concitoyens.

Nous allons suspendre nos travaux jusqu'à 16 h 25 précises. Vous le voyez, chose surprenante pour un Français, j'ai une obsession de l'heure ! (*Sourires*)

La séance est suspendue à 16 heures.

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE DALLIER,

VICE-PRÉSIDENT DU SÉNAT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La séance reprend à 16 h 25.

M. le Président – Mes chers collègues, nous allons reprendre nos travaux. Le Président Larcher nous rejoindra vers 17 h 15, ce qui me donne le plaisir d'ouvrir cette session.

Permettez-moi de saluer, en notre nom, notre collègue Agnès Durdu, Présidente du Conseil d'État du Luxembourg, que nous avons le plaisir d'accueillir comme premier orateur de notre deuxième session.

Avocate et ancienne députée, Mme Agnès Durdu a remplacé, le 1^{er} avril dernier, M. Georges Wivenes. Elle était jusqu'alors Vice-Présidente du Conseil d'État du Luxembourg, où elle est entrée en 2006.

Je tiens à la féliciter et à lui souhaiter pleine réussite dans ces nouvelles fonctions !

Mme Agnès Durdu, Présidente du Conseil d'État du Grand-Duché du Luxembourg - Au nom de la délégation luxembourgeoise, je tiens à remercier le Sénat français de l'accueil qui nous est réservé. Comme d'habitude en France, nous avons été bien reçus ! (*Sourires*)

Le Conseil d'État luxembourgeois n'est pas un Sénat ; nous sommes seulement membre observateur de votre association.

Le système luxembourgeois ne prévoit pas deux Chambres. Le Conseil d'État s'est néanmoins arrogé au fil du temps des compétences diverses, qui fondent sa spécificité.

Lors de sa création au XIX^e siècle, il était plutôt conçu pour apaiser la Chambre des députés, l'affaiblir, et soutenir le Gouvernement. Mais il a réussi à s'imposer autant aux uns qu'aux autres.

Une deuxième évolution a été amorcée par l'arrêt Procola de la CEDH, qui, en septembre 1995, nous a amputés de notre compétence de juridiction administrative. Le rôle du Conseil d'État en tant qu'organe intervenant dans la procédure législative s'est trouvé consacré ; nous pouvons conseiller de manière éclairée les autorités législatives et gouvernementales.

Nous avons réussi à imposer le contrôle constitutionnel que nous effectuons : nous faisons en sorte que les textes législatifs respectent les normes supérieures, c'est-à-dire la Constitution et le droit international, lui-même formé des textes européens et des conventions internationales.

Notre moyen d'imposer nos vues dans l'intérêt de la démocratie et du citoyen, ce sont les « oppositions formelles », arme redoutable s'il en est ! Lorsque le Conseil d'État émet une opposition formelle, par exemple parce qu'un texte ne respecte pas la répartition des compétences entre le pouvoir législatif et le pouvoir réglementaire, le Parlement est obligé de retravailler le texte.

La véritable arme dont nous disposons est la suivante : si le pouvoir législatif estime que notre opposition formelle n'est pas admissible, il peut certes adopter le texte de loi, mais celui-ci devra être voté une seconde fois, passé un délai de trois mois. C'est une arme redoutable pour inciter le pouvoir législatif à améliorer l'écriture de ses textes et à respecter leur conformité aux normes supérieures.

La nomination des membres du Conseil d'État constitue une troisième particularité, puisque ceux-ci sont nommés pour une durée de douze ans.

Nous ne sommes donc pas exposés à des élections ; nous sommes nommés par le Gouvernement, par le Parlement ou par le Conseil d'État lui-même, sur la base de propositions des partis politiques et de profils que nous élaborons : nous recrutons ainsi les membres qui possèdent la compétence dont nous avons besoin à un moment donné.

Le bicaméralisme est donc un atout pour la démocratie ! Le point d'exclamation s'impose ici, en lieu et place du point d'interrogation. (*Applaudissements*)

M. Michal Sewerynski, Vice-Maréchal du Sénat de la République de Pologne – *In varietate concordia* : telle est la devise de l'Union européenne. Cela signifie aussi qu'il existe non pas une seule tradition, mais différentes traditions européennes, qui sont sur un pied d'égalité.

Cette vérité nous renvoie aux origines du rôle des Chambres Hautes. En Pologne, le Sénat issu du Conseil royal apparaît au Moyen-Âge. À partir de 1468, il joue le rôle de Chambre Haute ; en 1501, il devient pour une courte période une chambre dominante, pour finalement céder la place à la Chambre des députés, en vertu de la célèbre Constitution dite *Nihil novi nisi commune consensu*. Ce dernier texte régit les rapports d'une communauté de gens libres, qui est finalement vaincue par le despotisme éclairé au XVIII^e siècle.

De nos jours, les secondes Chambres jouent deux rôles : la ratification des textes législatifs et la représentation des régions. Les Sénats sont également un symbole de la tradition démocratique ; c'est pourquoi ils ont été rétablis en Pologne et en République tchèque après 1989.

Les Sénats rassemblent des gens d'expérience ; ils veillent à la régularité des procédures législatives. Il s'agit d'un outil de correction d'erreurs législatives et d'une chambre de réflexion.

Les Sénats ralentissent la procédure en mettant l'accent sur la qualité de la loi, fondement du respect des citoyens envers le législateur. Sans un tel respect, qui doit être mérité, la démocratie souffre, voire s'effondre. Le rôle des Chambres Hautes est donc inestimable.

Lorsqu'elle n'est pas un organe fédéral, il arrive que la Chambre Haute représente les régions. Elle stabilise la démocratie en assurant l'autonomie politique des collectivités territoriales.

Je répète la devise de l'Union européenne : *in varietate concordia*. Le respect de la diversité des identités locales dans un État-Nation est un facteur de stabilité démocratique. Les Chambres Hautes des États membres de l'Union, si différentes, contribuent toutes à la démocratie : elles servent de gardiens de la qualité législative et constituent des forums de concertation permettant d'harmoniser les intérêts des régions.

Le bicaméralisme est donc incontestablement une valeur ajoutée pour la démocratie. (*Applaudissements*)

M. Pierre N'Golo, Président du Sénat de la République du Congo - Je remercie très sincèrement, au nom de la délégation du Sénat de la République démocratique du Congo et en mon nom propre, M. Gérard Larcher, de nous avoir fait l'honneur de nous inviter à cette réunion. Je salue chaleureusement mes collègues d'Europe et leurs collaborateurs, ainsi que tous ceux qui, comme moi, ont fait le déplacement depuis l'Afrique.

Cette rencontre a lieu dans un édifice chargé d'histoire, symbole de la défense des droits de l'homme et du citoyen, qui abrite le Sénat français, héritier du Conseil des Anciens issu de la Constitution thermidorienne de 1795. Elle est importante à plus d'un titre pour le mouvement parlementaire mondial.

La postérité retiendra qu'ici, à Paris, en juin 2019, les Sénats d'Europe et d'Afrique, engagés dans une dynamique de rapprochement des peuples, prirent la décision de promouvoir ce rapprochement et d'ériger le bicaméralisme en outil essentiel de la démocratie.

Le bicaméralisme est un atout pour la démocratie. C'était déjà la conviction de Montesquieu, qui y voyait dans *L'Esprit des lois*, en 1748, le moyen de prévenir les abus du pouvoir législatif, chaque Chambre équilibrant l'autre. M. Vincent Boyer, maître de conférences à l'université de Bretagne et spécialiste du Sénat, souligne que le bicaméralisme renforce la démocratie, grâce à une double lecture des textes de loi, qui améliore leur rédaction, et à un double contrôle de l'action du Gouvernement.

Dans l'histoire de mon pays, le Congo, le bicaméralisme est une tradition récente, instituée par la Constitution du 15 mars 1992. Il connaît une éclipse entre 1997 et 2002, date à partir de laquelle notre Parlement vit de façon ininterrompue avec deux chambres, en vertu des Constitutions du 20 janvier 2002 et du 25 octobre 2015. Il s'agit d'un apport remarquable dans la construction de la démocratie au Congo, d'autant plus dans le contexte actuel, marqué par la crise financière, qui a mis en évidence l'importance de la transparence.

Pour Michel Debré, le rôle de la seconde Chambre est de tempérer les ardeurs de la première. Ainsi, le Sénat du Congo s'emploie avec détermination, face aux diverses pressions sociales, à assumer son rôle de modérateur et de conseiller de la Nation. Recherchant en permanence des solutions contre les risques d'explosion, il contribue à l'apaisement du climat social.

Ses membres sont élus au suffrage universel indirect par les conseillers départementaux et municipaux ; conformément à l'article 133 de la Constitution, il assume la représentation des collectivités territoriales de la République.

Il convient donc, comme l'a montré mon exposé, de souligner avec force que le bicaméralisme constitue un atout important pour la démocratie. Les parlementaires tiennent leurs engagements et travaillent, aujourd'hui, demain, toujours, à la promotion de la démocratie, au service des citoyens.

Vive le mouvement parlementaire mondial ! Vive la coopération parlementaire Europe-Afrique ! (*Applaudissements*)

M. Jaroslav Kubera, Président du Sénat de la République tchèque – Dès le début de son existence, au XIV^e siècle, la structure parlementaire bicamérale sert à assurer la diversité. Dès cette époque, au Royaume-Uni, le Parlement se divise en une Chambre Haute et une Chambre basse, afin d'impliquer et de représenter les différentes couches sociales, dans un esprit d'harmonie et de liberté.

Au fil des siècles, les types de secondes Chambres ont bien changé, mais l'accent mis sur une représentation diversifiée leur reste commun, qu'il s'agisse de représenter des élites de toutes sortes et origines, des États, des régions, des catégories professionnelles ou encore des minorités nationales. Les secondes Chambres renforcent ainsi le sentiment de cohésion sociale ; grâce à elles, ceux qui se sentent exclus ou mal écoutés sont moins nombreux.

Le premier rôle du bicamérisme est donc de refléter ou de capturer la diversité sociale. Cela vaut bien entendu à la condition d'allier la diversité et la variété avec la démocratie ; en effet, il existe de nombreuses théories, mais aussi des systèmes politiques, qui se réclament du peuple mais qui l'entendent plutôt comme une entité homogène abstraite, avec une volonté et un intérêt unique.

Il me semble que nous trouvons dans l'histoire de la France une telle conception dans la phase jacobine de la Révolution française, et, dans l'histoire tchèque, après 1948. Dans les deux cas, le peuple comme abstraction ne parle pas pour lui-même. Il a donc besoin d'un porte-parole qui sait quels sont ses intérêts et ses besoins - dans un cas, les jacobins, de l'autre, les communistes. Les uns et les autres sont prêts à imposer aux individus et à des groupes entiers ce qui leur serait bénéfique, sans demander leur avis.

Ni le Sénat tchèque actuel ni son prédécesseur tchécoslovaque de l'entre-deux-guerres n'ont été fondés sur une conception représentative particulière, car il fallait parvenir à un compromis sur l'adoption de la Constitution, en 1919-1920 comme en 1992.

En 1919-1920, la structure bicamérale avait de nombreux critiques, qui se sont montrés prêts à accepter la seconde Chambre à condition qu'elle soit entièrement démocratique, c'est-à-dire élue par les citoyens sur la base d'un suffrage direct et universel. La représentation des catégories professionnelles, ainsi que d'autres projets de modification du type de représentation, furent refusés.

Le Sénat tchécoslovaque de l'entre-deux-guerres souffrait de ce que les deux chambres étaient élues par un corps électoral identique, d'où s'ensuivait une composition politique identique. Le public spécialisé et la société civile critiquaient donc cette chambre qui n'apportait pas une autre vision et qui ne se différenciait pas fondamentalement de la Chambre des députés. Ce problème fut attisé par une discipline de parti rigoureuse, qui ne permettait pas l'émergence de profils différents entre les députés et les sénateurs.

Tel n'est plus le cas aujourd'hui : que les députés d'un parti votent d'une certaine manière à la Chambre des députés ne signifie pas que les sénateurs du même parti se prononceront de façon identique.

En 1992, le Sénat tchèque fut conçu selon le principe suivant : le plus important n'est pas qu'il ait la même force que la Chambre des députés, mais qu'il soit politiquement autre. Ainsi, il est élu sur la base d'un système électoral différent - majoritaire, et non proportionnel - à des périodes différentes ; il est renouvelé par tiers tous les deux ans ; il ne peut être dissous ; le seuil d'âge requis est de 40 ans, contre 21 ans pour la Chambre des députés.

Aussi, les deux Chambres ont des compositions politiques différentes. Le Sénat compte également des sénateurs indépendants ou appartenant à des petits partis régionaux.

Dans certains cas, un groupe politique contrôle la majorité des mandats ; dans d'autres, il faut trois groupes politiques pour dégager une majorité. À l'évidence, tout cela se reflète dans le contenu et la qualité des débats.

Notre Sénat n'a pas d'influence immédiate sur le sort du pouvoir exécutif. Aussi, les débats y sont plus libres : nous n'avons pas tendance à blâmer le Gouvernement uniquement parce que c'est le Gouvernement, ni à chanter ses louanges pour les mêmes raisons.

La démocratie se définit comme le pouvoir de la majorité qui respecte la minorité. Les secondes Chambres servent cet objectif général, et il en est de même du Sénat tchèque. Les décisions qui sont fondamentales pour notre système institutionnel, à savoir les lois organiques et électorales et les traités internationaux, requièrent l'approbation des deux chambres. En effet, une majorité est issue d'une seule élection, qui peut être influencée par une seule émotion forte et éphémère des électeurs. Une double majorité est donc indispensable : elle n'est pas le fruit du hasard et indique que la décision prise sera stable.

Dans la procédure législative courante, la Chambre des députés peut avoir le dernier mot sur le Sénat. Toutefois, même dans un tel cas de figure, le bicamérisme contribue à la qualité de la démocratie tchèque : l'implication du Sénat crée un espace pour une nouvelle appréciation du problème ; elle permet de prendre en compte d'autres points de vue, d'écouter les destinataires de la législation ou simplement de laisser aux ardeurs le temps de refroidir.

En ce sens, le Sénat tchèque entre dans la catégorie des Chambres de réflexion, qui prennent en compte la faillibilité humaine et contribuent à découvrir et à corriger les erreurs au cours du processus décisionnaire.

Certes, il n'est pas vrai que la qualité de la démocratie soit corrélée à la structure parlementaire, mais une structure parlementaire bicamérale avec une coopération sophistiquée entre les chambres solidifie la démocratie. En Tchécoslovaquie, après la Seconde Guerre mondiale, l'évolution vers une situation non-démocratique fut marquée par la fin du bicamérisme et de la Cour constitutionnelle. Nous devons tous garder ce fait en mémoire. (*Applaudissements*)

M. Calin Popescu-Tariceanu, Président du Sénat de Roumanie – Le Président Gérard Larcher a fait, dans ses discours, plusieurs incursions historiques ; j'en ferai quelques-unes également.

Une fois la Terreur finie, le rapporteur du projet de Constitution du 5 fructidor an III, François de Boissy d'Anglas, déclara aux membres de l'Assemblée : « Je m'arrêterai peu de temps à retracer les dangers inséparables de l'existence d'une seule assemblée. Il faut opposer une digue puissante à l'impétuosité du corps législatif ; cette digue, c'est la division des deux assemblées. »

Quelques années auparavant, George Washington partageait la même sagesse, expliquant à Jefferson que la fonction du Sénat était comparable à celle du lait que l'on verse dans le thé bouillant : il abaisse la température.

Quand on vote des lois pour une société d'hommes libres et de citoyens égaux, semblent penser Boissy d'Anglas et Washington, la plus grande menace à la liberté de tous et de chacun est de faire vite, afin de répondre sans retard à ce que James Madison appelait à la même époque « les inclinations du peuple », qu'il opposait au discernement des « intérêts du peuple ».

Autrement dit, une seule Chambre législative peut facilement devenir la proie des émotions, tandis que deux Chambres suivent toujours la raison. C'est encore à Boissy d'Anglas qu'il est revenu de préciser, à l'intention des constituants, que la première Chambre, plus large, représenterait « l'imagination de la république », tandis que la seconde, plus mature, en serait « la raison ».

Le Parlement en tant qu'institution de la modernité politique est né bicaméral en Angleterre ; il l'est resté aux États-Unis en 1787, tandis qu'il adoptait une forme monocamérale en France au début de la Révolution de 1789. La plupart des Parlements actuels, ceux des régimes démocratiques notamment, sont bicaméraux : l'Italie, la France, l'Allemagne, l'Espagne, le Royaume-Uni, les États-Unis, le Canada, la Brésil, l'Argentine, l'Inde, le Japon, etc, sont dans ce cas.

Pourtant, il faut se méfier de cette apparente unanimité. Ainsi, au sein de l'Union européenne, seule une moitié des États membres a adopté la forme bicamérale : le Portugal, la Grèce, la Slovaquie, la Hongrie, etc, ont opté pour le monocamérisme. Cette distinction nous met sur une piste féconde : plus un État est vaste, plus il est tenté par le bicamérisme ; plus un État est de taille modeste, plus il privilégie le monocamérisme.

Il s'agit néanmoins d'une simple tendance : de grands États ont pu choisir le monocamérisme, tandis que d'autres, moins grands, ont des Parlements bicaméraux : que l'on pense à la Suisse, à l'Autriche ou à la Belgique. Mais précisément, on note que ces pays sont des fédérations : si la forme fédérale est très adaptée aux grands pays, elle sert aussi aux moins grands. D'où la conclusion que l'on en tire généralement : au-delà de la superficie des pays concernés, c'est la structure de l'État - ou sa forme - qui importe.

Pour le résumer d'un mot : un État unitaire peut indifféremment se tourner vers le monocamérisme ou vers le bicamérisme ; en revanche, une fédération optera toujours pour le bicamérisme, en tant que la Chambre basse représente le peuple et la Chambre Haute les entités fédérées.

S'agissant de la correspondance entre le bicamérisme et la forme de l'État, il faut se montrer prudent et nuancé. En effet, on doit distinguer deux affirmations, qui sont le plus souvent réunies et qu'il convient au contraire de dissocier.

La première veut que les fédérations optent toujours pour le bicamérisme. Elle est irréfutable : de par le monde, au moins occidental, il n'y a pas de fédérations dont le Parlement ne soit pas bicaméral. La règle ne connaît aucune exception : le Brésil, l'Argentine, le Mexique, les États-Unis, le Canada, le Nigéria, l'Inde, la Russie, mais aussi la Belgique, la Suisse ou l'Autriche ont tous un Parlement bicaméral.

Cela ne signifie pas, à l'inverse, que les États unitaires et centralisés choisissent toujours le monocamérisme, comme le prouvent les exemples de la France ou des Pays-Bas.

La doctrine, presque unanime, assure que, dans une fédération, la Chambre basse représente le peuple et la Chambre Haute représente les États fédérés, que ceux-ci s'appellent *Länder*, cantons, provinces ou *States*. Voilà une corrélation contestable, car la règle n'est pas irréfutable : elle se vérifie dans certaines fédérations, mais pas dans toutes.

Il faudrait en premier lieu s'interroger sur la représentation du peuple dans la Chambre basse, une vulgate qui n'est d'ailleurs pas propre aux fédérations : en France aussi, on affirme que l'Assemblée nationale représente le peuple, ou la Nation, tandis que le Sénat représente les collectivités territoriales, selon les termes de la Constitution de 1958 ; en Italie, chaque parlementaire représente l'ensemble de la Nation, conformément à l'article 67 de la Constitution de 1947.

Quel rôle particulier jouent donc les Chambres Hautes ? De prime abord, on pourrait croire qu'il y a trois modèles possibles : l'égalité entre les deux assemblées, l'inégalité au profit de la Chambre basse et l'inégalité au profit de la Chambre Haute. Pourtant, il faut ajouter à ce tableau deux séries de considérations : d'une part, le bicamérisme est parfois spécialisé ; d'autre part, l'inégalité est susceptible de degrés.

Dans le bicamérisme spécialisé, tout d'abord, l'égalité ou l'équilibre entre les chambres est difficile à discerner, parce que celles-ci ne collaborent pas, ou, du moins, ne travaillent pas ensemble : elles se succèdent dans l'accomplissement de leurs tâches. La Roumanie, après la révision constitutionnelle de 2003, en est un exemple.

Par ailleurs, les exemples abondent de pays où le bicamérisme est presque parfaitement égalitaire, sinon parfaitement égalitaire. À l'heure actuelle, l'Italie en est l'exemple solitaire en Europe. La mécanique est sans ambiguïté : en Italie, comme aux États-Unis d'ailleurs, la Constitution n'organise aucune hiérarchie entre les Chambres, et une loi ne peut entrer en vigueur que d'un commun accord. D'où l'organisation de ce que l'on appelle la navette parlementaire : le texte fait l'objet d'un va-et-vient entre les deux assemblées tant que tous ses articles n'ont pas été adoptés.

Le bicamérisme inégalitaire atténué désigne cette configuration où le bicamérisme donne l'avantage à la Chambre basse, sans que la Chambre Haute soit rendue complètement inutile.

Le bicamérisme inégalitaire inversé au profit de la Chambre Haute est représenté par les États-Unis, qui offrent le modèle le plus ancien de Constitution écrite - celle-ci remonte à 1787. L'égalité apparente entre les deux Chambres a été le fruit d'un compromis entre les fédéralistes et leurs adversaires, les premiers voulant une fédération forte, les seconds une fédération plus respectueuse de l'autonomie des États fédérés.

L'Union a été acceptée en échange d'un certain nombre de concessions, parmi lesquelles un Sénat puissant. Les États fédérés désignaient chacun deux sénateurs ; les petits États avaient donc l'assurance qu'ils ne seraient pas écrasés au sein de la Chambre Haute et que leurs intérêts seraient défendus avec efficacité. Pour que cette victoire des États fédérés ne fût pas un trompe-l'œil, il fallait néanmoins que cette deuxième Chambre disposât de compétences au moins semblables à la première - « semblables » ne signifie pas « identiques ».

Les privilèges propres à chacune des Chambres donnent en effet l'avantage au Sénat sur la Chambre des Représentants. Cette dernière a certes la priorité pour les lois d'ordre financier ; elle est habilitée à choisir le Président des États-Unis toutes les fois que le collège électoral ne parvient pas à atteindre la majorité absolue. Par ailleurs, en matière législative, les deux Assemblées sont strictement égales : un projet de loi doit toujours obtenir l'accord de l'une et de l'autre Chambre. Il n'y a en la matière aucune exception - cela vaut aussi pour les amendements constitutionnels. D'où l'importance des discussions d'harmonisation entre les deux Chambres, surtout quand elles sont de couleurs politiques différentes.

Plus important encore, le Sénat est le maître de toutes les nominations effectuées par le Président américain. L'idée, libérale, formulée dès la fin du XVIII^e siècle, est que la branche exécutive doit toujours être tenue en laisse par le corps législatif.

Si l'on prend du recul, on s'aperçoit que le bicamérisme spécialisé et que le bicamérisme inégalitaire au profit de la Chambre Haute sont restés rares, mais qu'ils présentent des vertus incontestables si l'on croit que la liberté doit rester la valeur centrale de tout arrangement constitutionnel.

Le risque aujourd'hui, dans nos régimes démocratiques, est de succomber à la tentation décrite et décriée jadis par Boissy d'Anglas ou George Washington : au nom du principe d'efficacité, emprunté à la pensée et à l'action économiques, les institutions politiques représentatives courent le risque de devenir indifférentes à la liberté des citoyens. (*Applaudissements*)

Lord Norman Fowler, Président de la Chambre des Lords du Royaume-Uni – C'est un honneur que d'être ici avec vous aujourd'hui, dans un cadre aussi magnifique. Je veux moi aussi vous remercier de votre hospitalité.

La relation franco-britannique a été le socle de nos prospérités respectives, pendant plus de cent ans. Je suis également ravi de voir représentés autant de pays d'Afrique.

Sur le Brexit, mon propos restera succinct, car il serait hasardeux de faire quelque prédiction que ce soit. J'avais anticipé, devant mon homologue belge, le dernier vote à la Chambre des communes ; ma prévision s'est révélée totalement fausse... (*Sourires*)

Une majorité claire s'est dégagée du référendum. Nous avons tous nos opinions - j'étais pour ma part un *remainer*, et j'étais déjà convaincu de la nécessité d'entrer dans l'Union européenne dans les années 1970. Mais la volonté du peuple doit être respectée.

Toutefois, si nous quittons l'Union européenne, nous ne quitterons pas l'Europe ; il nous faudra travailler à la construction d'une nouvelle relation entre le Royaume-Uni et l'Europe, et les années à venir serviront à y travailler.

Je suis Président de la Chambre des Lords depuis trois ans. Cette fonction est assez récente au Royaume-Uni. Mes prédécesseurs étaient des femmes ; aussi ai-je peut-être brisé un plafond de verre, celui de la suprématie féminine à la Chambre des Lords ! (*Sourires*) Avant cela, j'avais passé trente ans à la Chambre des communes et près de vingt ans à la Chambre des Lords.

Les appels à la réforme de la Chambre des Lords sont nombreux ; ils vont tous dans le même sens, celui, radical, d'une abolition de la seconde Chambre. Mais nul ne se demande à quoi elle sert et quel est son rôle ! Il y a pourtant des arguments en faveur de son maintien. Les secondes Chambres travaillent d'arrache-pied pour scruter les textes législatifs, avec une indépendance que nombre de Chambres basses n'ont pas. Elles ont donc un rôle éminent à jouer.

Les secondes Chambres peuvent faire la différence dans trois domaines.

Tout d'abord, les débats politiques tournent aujourd'hui rapidement à l'aigre. Leur volume sonore est assourdissant ; les gens ne font que s'apostropher et se bornent à répliquer aux attaques, ce qui contamine le discours public. Les réseaux sociaux ont donné une chambre d'écho à cette ambiance faite d'intimidations et d'insultes, sapant la confiance du public dans la vie politique. La seconde Chambre est sans doute la mieux placée pour atténuer cette ambiance, du fait de sa réputation de modération.

Ensuite, les secondes Chambres contribuent au travail parlementaire et au respect de la procédure législative. C'est une grande partie de leur valeur ajoutée. Les membres des secondes Chambres savent, du fait de leur expérience, créer la différence dans la vie de nos concitoyens. La politique traite de questions sérieuses, qu'il ne faut pas prendre à la légère.

Enfin, je suis préoccupé de voir que certains veulent court-circuiter la Constitution au nom de visées de court terme. Certes, nous n'avons pas vraiment de Constitution, mais un patchwork de lois fondamentales. Constituer une majorité à la Chambre des Communes est toujours un défi. Le Parlement a bien essayé de jouer un rôle actif dans le Brexit, mais il a été court-circuité ; certains pensent donc que le cadre constitutionnel qui sous-tend notre vie politique doit aujourd'hui être modifié. Le Parlement, sous ce rapport, a échoué et est apparu affaibli.

La Chambre des Lords vote de nombreux amendements demandant au Gouvernement de revoir son action. Nos *restricted committees* auditionnent de nombreux experts et aident à façonner les politiques de demain. Elle réalise au quotidien un travail de valeur, qui doit être poursuivi.

La seconde Chambre a bien d'autres choses à offrir. Nous devons être un exemple à suivre, en tempérant le ton du discours politique, en créant de nouvelles normes pour le débat public, en élevant le niveau. Voilà les responsabilités dont nous devons nous saisir, au service des autres. (*Applaudissements*)

M. Nikolay Fedorov, *premier Vice-Président du Conseil de la Fédération de Russie* – Permettez-moi, au nom de la délégation de la Fédération de Russie, de remercier nos collègues français de leur accueil et leur hospitalité, qui nourrissent l'amitié entre nos pays, sur fond d'une tradition parlementaire ancienne.

Comparée aux traditions britannique et française, notre histoire parlementaire est courte, mais elle est solide. La première réunion conjointe du Conseil d'État et de la Douma date de 1906 ; les historiens y voient les fondations du bicamérisme et de la démocratie en Russie.

En 1993, un référendum a eu lieu, et une Constitution a été adoptée, organisant la Russie selon une structure fédérale, composée de 85 entités. Les sénateurs sont pour beaucoup d'anciens ministres et responsables politiques de haut rang. C'est une sorte de conseil des sages, qui agit en complément de la Chambre basse, laquelle engage le travail législatif. Les deux Chambres du Parlement constituent ainsi en quelque sorte les deux ailes de l'oiseau qui s'élance dans le ciel.

Nous n'avons rien à voir avec les partis politiques ; nous sommes donc impartiaux. Nous sommes responsables de la validation du budget fédéral, de la ratification de traités internationaux, de la définition de frontières souveraines. Nous examinons également les candidatures des généraux, des juges fédéraux, des membres de la commission électorale. Nous évaluons les situations d'urgence, lorsque la loi martiale est déclarée. Nous avons la faculté de créer des commissions d'enquête parlementaires et pouvons recevoir des membres de la Chambre basse, qui rendent compte de leur action.

Nous sommes présents sur les réseaux sociaux et sur Internet, et nous disposons d'une chaîne de télévision. Nous tentons de renforcer nos pouvoirs en matière de relations internationales, notamment en participant à diverses commissions des Nations unies.

« Notre victoire se situe dans la concorde », comme dit le mot d'un sage ancien ! (*Applaudissements*)

PRÉSIDENCE DE M. GÉRARD LARCHER

M. le Président – Pardonnez-moi d'avoir manqué trois interventions - nous avons des échanges bilatéraux. J'ai néanmoins entendu la leçon de droit constitutionnel du Président du Sénat de Roumanie, qui a souligné, à juste titre, que la richesse de notre composition faisait notre richesse.

Nous allons à présent écouter le dernier orateur, notre collègue Jean-René Fournier, Président du Conseil des États de la Confédération suisse, avant un éventuel débat, puis la clôture de nos travaux.

Je tiens à saluer notre collègue et à le remercier pour sa patience.

Si l'ordre alphabétique a placé la Suisse en dernière position dans la liste des orateurs, la Suisse fait figure de modèle en matière de démocratie et de bicamérisme, et nous avons donc hâte de vous entendre.

« Le malheur est le père du bonheur de demain », écrivait le romancier suisse Albert Cohen dans *Belle du Seigneur*.

Peut-être nous direz-vous aussi un mot de l'avancée des négociations sur l'accord-cadre entre l'Union européenne et la Suisse, sujet que le Sénat français suit avec un grand intérêt, notamment au sein de la commission des affaires européennes présidée par mon collègue Jean Bizet.

M. Jean-René Fournier, Président du Conseil des États de la Confédération suisse – Permettez-moi tout d'abord de remercier nos hôtes de la parfaite organisation de cette vingtième réunion de l'Association des Sénats d'Europe dans la belle ville de Paris.

Nous sommes ici pour discuter de l'importance du bicamérisme dans le système démocratique. Permettez-moi d'illustrer le fonctionnement de la démocratie suisse avec un exemple concret, qui rappellera au président le bon souvenir de ses études vétérinaires. (*Sourires*)

Vous le savez sans doute : la Suisse est en ce moment très occupée par l'accord institutionnel avec l'Union européenne. En parlant de cet accord, le Président de la Confédération suisse a récemment comparé le système politique de mon pays à la digestion des ruminants. Je ne vais pas vous mentir : il a raison ! (*Nouveaux sourires*)

La rumination permet aux herbivores de digérer des aliments *a priori* indigestes ; en politique suisse, c'est un peu pareil. Ce processus permet de trouver des solutions viables sur le long terme, et dont chacun puisse s'accommoder.

La vache a quatre estomacs. Le premier, le rumen, décortique les aliments. Lorsqu'ils sont trop gros, il les régurgite pour que la vache les mastique de nouveau.

Notre premier estomac, en Suisse, s'appelle la « procédure de consultation ». Elle permet d'examiner si des projets fédéraux d'une grande portée politique, financière ou économique, sont corrects, exécutables, et, surtout, s'ils sont susceptibles d'être bien acceptés.

À cet effet, ces projets sont soumis aux cantons, aux partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale, aux associations faîtières des communes et de l'économie, bref, à tous les milieux concernés. Leur délai de réponse est de trois mois. Ensuite, l'administration remet le travail sur le métier, en tenant compte des avis reçus.

En ce qui concerne l'accord cadre institutionnel entre la Suisse et l'Union européenne, le Conseil fédéral a rassemblé au printemps les positions des principaux acteurs suisses, mais la procédure de consultation n'a pas encore eu lieu. Cette démarche en deux temps est exceptionnelle ; elle témoigne de la volonté du Gouvernement d'éliminer toutes les pierres d'achoppement possibles.

La « pré-procédure de consultation » de ce printemps a d'ailleurs démontré que des aménagements sont encore nécessaires pour rendre le projet digeste en vue des étapes suivantes. C'est pourquoi le Conseil fédéral a décidé, le 7 juin dernier, de demander de nouvelles clarifications à l'Union européenne concernant trois points sensibles de cet accord.

Toutefois, revenons à nos moutons ou, plutôt, à notre vache. (*Rires*) Après le rumen, deux estomacs entrent en action : le réticulum, d'abord, puis le feuillet. Leur collaboration ressemble à celle du Conseil national et du Conseil des États, les deux chambres du Parlement suisse.

Au Conseil des États - notre Sénat -, chaque canton est représenté par deux députés, quelles que soient sa taille et sa population. Ainsi, mes deux collègues jurassiens représentent 70 000 habitants, alors que les deux sénateurs du canton de Zurich parlent au nom de 1,4 million de personnes. Élus pour la plupart au système majoritaire, ces 46 députés sont la voix de leur canton au Parlement.

La Suisse est un État fédéral ; les cantons y jouissent de compétences étendues, et les aides d'État sont, en partie, de leur ressort. En cas de signature de l'accord institutionnel, nous ne savons pas encore si, et dans quelle mesure, ces aides d'État leur seront interdites. Le Conseil des États se fera d'ailleurs l'écho de cette préoccupation.

Au Conseil national, le nombre de députés varie en fonction de la population de chaque canton, et les députés y sont élus au système proportionnel. Dans cette chambre, les débats ont une orientation partisane beaucoup plus marquée qu'à la Chambre Haute. Elle n'est pas régie par un système majoritaire ; des coalitions entre partis se forment au gré des objets traités.

Or il faut savoir que, pour de nombreux élus, la directive relative au droit des citoyens de l'Union ne peut pas concerner la Suisse, dans la mesure où cette directive est liée, justement, à la citoyenneté européenne.

Le bicamérisme est un atout pour la démocratie. C'est un fait en Suisse, où personne ne l'a jamais remis en question.

En Suisse, les deux Chambres du Parlement ont exactement le même poids et les mêmes prérogatives. Un projet qui ne trouve pas de majorité dans une des deux Chambres est réputé « liquidé ». Ce système permet aux petits cantons de ne pas se voir dominés par les grands et aux minorités de ne pas subir la « tyrannie de la majorité ». Le Parlement suisse élit les membres du Gouvernement et ne peut pas être dissous par l'exécutif. C'est le peuple qui lui sert directement de contrepoids. Voilà un autre atout de la démocratie suisse : en Suisse, la population peut se prononcer sur toutes les décisions prises par le législateur.

La démocratie directe est le quatrième et dernier estomac du système politique helvétique. Quatre fois par an, la population suisse se rend aux urnes pour voter sur des objets fédéraux. Quelque 50 000 citoyens ou huit cantons peuvent demander la tenue d'un vote populaire sur toute loi votée par le Parlement, et certains référendums sont obligatoires. Cela a un impact sur le travail du Parlement, puisque les députés intègrent d'emblée l'opinion des groupes qui auraient la possibilité de lancer le référendum au moment d'élaborer une loi.

Cela m'amène au troisième point, qu'il faudra clarifier dans le cadre de l'accord institutionnel avec l'Union européenne : les mesures d'accompagnement, qui visent à protéger le salarié de la sous-enchère salariale.

Ces mesures doivent être sauvegardées ; le travailleur ne doit pas craindre que la signature de l'accord institutionnel détériore ses conditions salariales et professionnelles. Le quatrième estomac du système politique suisse ne pourra pas digérer l'accord si une telle crainte subsiste.

C'est à cette condition que l'accord pourra être digéré par les quatre estomacs qui constituent notre système politique. C'est à cette condition que la Suisse pourra conclure l'accord institutionnel avec l'Union européenne. Le Sénat suisse, appelé souvent « chambre de réflexion », contribuera sans aucun doute à poser ce débat dans sa juste dimension, tant il est vrai que notre Haute Chambre est réputée pour prendre très souvent le contrepied des médias et des réseaux sociaux, si prompts à s'émouvoir immédiatement de tout sans se préoccuper durablement de rien.

Un ami africain m'a dit un jour : « Vous, les Suisses, vous avez les montres. Mais nous, Africains, nous avons le temps ». (*Rires*) Le temps long de la réflexion politique, si cher à feu Philippe Séguin, que j'ai eu le grand honneur de connaître, est certainement la vraie richesse qu'apportent à la démocratie nos deuxièmes Chambres de réflexion.

Merci encore pour ces réflexions, merci pour ce bel accueil ! (*Vifs applaudissements*)

M. le Président – Une démocratie accomplie ne peut être monogastrique. (*Sourires*) Doit-elle avoir quatre estomacs ? Je parle sous le contrôle du président Bizet, vétérinaire lui aussi - nul n'est parfait...

En ces temps violents, parfois brutaux, il est nécessaire, si j'ose dire, que nous nous élevions au-dessus de notre condition, pour voir plus loin. Si nous ne digérons pas bien, en prenant le temps nécessaire, nous risquons la météorisation, ce gonflement qui conduit à la violence.

Pardonnez ces comparaisons médicales, mais le Président Fournier vient de rappeler le rôle des secondes Chambres, non de nostalgie, mais d'équilibre. En ces temps de radicalisation, de réseaux sociaux, nous avons besoin de ce que j'appellerais des réseaux de pondération. Nous sommes à cet égard plus nécessaires encore que nous ne l'étions hier. Nous devons élever le niveau, comme l'a fort bien dit Lord Fowler.

Nous venons de vivre, en France, une crise sociale et sociétale, la crise des gilets jaunes - vous en avez peut-être entendu parler. Or en tant que chambre de proximité, nous avons eu, dans cette affaire, un rôle plus essentiel encore qu'à l'accoutumée car nous savons ne pas être dans la pulsion. Nous n'avons pas le monopole de la proximité, mais, en matière de proximité, nous nous y entendons. Je viens de le vivre de manière extrêmement forte, en parcourant 47 de nos 81 départements au cours du dernier semestre.

Candidature à la XXI^e session de l'Association des Sénats d'Europe 2020

M. le Président – Il nous revient à présent de décider du pays hôte de la prochaine réunion de l'Association des Sénats d'Europe en 2020.

J'ai été saisi d'une seule candidature, hautement symbolique : celle de la Chambre des Peuples de Bosnie-Herzégovine. Je vais donc donner la parole à son Président, pour qu'il nous dise s'il confirme sa candidature.

M. Bakir Izetbegovic, *Président de la Chambre des Peuples de Bosnie-Herzégovine, pour la candidature à la XXI^e session en 2020* – Je suis ravi que vous ayez accepté notre candidature ! Nous confirmons naturellement notre souhait de recevoir la prochaine édition. Je suis sûr que cela contribuera à la consolidation de la démocratie.

Nous nous verrons donc en Bosnie l'an prochain, dans notre belle ville de Sarajevo !

M. le Président – Nous nous y rendrons avec grand plaisir, pour la première fois, et pour le vingtième anniversaire de notre association. J'y vois un symbole, celui de la fidélité à ce que nos fondateurs avaient voulu - je pense en particulier au Président Christian Poncelet.

Après les réconciliations, il s'agit de construire ensemble l'avenir. J'ai observé d'ailleurs que notre expérience était reconnue : j'ai été saisi par le Président de la République d'Irak en vue de la construction d'une seconde Chambre, afin que nous dialoguions, pour qu'il n'y ait plus des majorités et des minorités, mais seulement des citoyens qui se retrouvent, quelle que soit leur origine ou leur religion.

C'est aussi le signe, comme nos amis allemands ou autrichiens nous le disent souvent, de l'importance des Balkans occidentaux, au carrefour de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique.

Adoption des conclusions de la Présidence

M. le Président – Je vais à présent clore notre réunion.

Le projet de déclaration finale vous a été distribué ; nous avons retenu tous les amendements proposés, et je remercie leurs auteurs, qui ont souhaité préciser tel ou tel point. En voici le texte définitif :

XX^e réunion de l'Association des Sénats d'Europe

Conclusions de la présidence

Paris, le 14 juin 2019

Le vendredi 14 juin 2019, les Présidents des délégations des Chambres Hautes, membres de l'Association des Sénats d'Europe, ont participé à la XX^e réunion de l'Association des Sénats d'Europe à Paris, au Palais du Luxembourg, là-même où il fut décidé de créer cette association en novembre 2000.

Le rôle de l'Association des Sénats d'Europe pour le développement de la coopération interparlementaire et la valorisation du bicamérisme, comme élément d'approfondissement de la démocratie, en Europe mais aussi sur d'autres continents, et spécialement sur le continent africain, associé à cette XX^e réunion, a été réaffirmé.

La participation exceptionnelle à cette réunion des Présidents des Chambres hautes d'Algérie, du Cameroun, de Côte d'Ivoire, du Gabon, du Kenya, du Maroc et de la République du Congo a été mise en valeur. Une telle réunion entre sénats européens et sénats africains n'a jamais eu lieu auparavant.

La profondeur des liens historiques, culturels, économiques et humains unissant l'Afrique et l'Europe fonde le partenariat euro-africain sur une base

géostratégique solide et durable. Un même attachement aux efforts d'intégration régionale prévaut en Europe et en Afrique.

La volonté de promouvoir les valeurs communes que sont le parlementarisme, l'État de droit, le pluralisme politique, la démocratie, l'égalité entre les sexes et le respect de la dignité humaine, et aussi de contribuer à l'atteinte des Objectifs de développement durable définis dans le cadre des Nations Unies, a été partagée.

Au cours de leur réunion, les présidents des deuxièmes chambres ont abordé les thèmes suivants :

le dialogue euro-africain des deuxièmes chambres ;

le bicamérisme : un atout pour la démocratie.

Sur le dialogue euro-africain des deuxièmes chambres, les conclusions ont permis de souligner que :

la relation entre l'Europe et l'Afrique devrait prendre la forme d'un partenariat renouvelé, fondé sur la réciprocité des engagements, au service d'un développement durable, humain et inclusif ;

la souveraineté de chaque État est intangible et qu'il revient à chaque État de prendre de façon souveraine les mesures qui lui incombent ;

l'Europe et l'Afrique doivent faire face à de nombreuses menaces communes exigeant un engagement et une réponse concertée et coordonnée de tous les acteurs s'ils veulent être efficaces, qu'il s'agisse notamment des grandes pandémies, des effets du dérèglement climatique, du terrorisme ou des réseaux de passeurs qui favorisent les migrations irrégulières et font tant de morts ;

une approche globale de la gestion des crises et des risques afin d'apporter des réponses politiques, économiques et sociales, au-delà de l'engagement militaire dans la lutte contre le terrorisme ou des mesures sécuritaires, est garante d'une paix et d'un développement durables ; les initiatives africaines, comme la force conjointe du G5 Sahel ou la Force multinationale mixte contre Boko Haram, en vue d'une prise en charge par les Africains de leur sécurité, ou l'Alliance pour le Sahel, inter alia, répondent à cet impératif ; une approche intégrée permettra de réguler les flux de migrations inter-africains, et entre l'Afrique et l'Europe, en respectant la souveraineté des États et les équilibres propres à chacun ;

dans la concurrence mondiale, l'Europe et l'Afrique partagent nombre d'intérêts, en particulier face à certains géants mondiaux ; une approche conjointe permettrait d'envisager les réponses adaptées pour y faire face ;

par-delà la gestion des crises et des menaces, un agenda positif, entre autres priorités, autour de la ville durable, du développement inclusif, de l'éducation et de la jeunesse, de l'innovation, de la maîtrise démographique, de la sécurité alimentaire, de la gouvernance locale, pour laquelle l'apport des secondes chambres est essentiel, doit être consolidé ;

le dialogue des cultures, auquel la Francophonie apporte une contribution essentielle aux côtés d'autres formes d'expression, mérite d'être soutenu ;

la mutualisation des efforts de coopération entre tous les États constitue à la fois un levier pour accroître les moyens disponibles et pour garantir leur meilleure allocation ; s'agissant des pays européens, l'objectif de parvenir à une mutualisation accrue des moyens au service de la coopération avec les pays africains, sous toutes ses formes, a été affiché.

Sur le bicamérisme : un atout pour la démocratie, les conclusions ont permis de souligner que :

l'apport des Sénats et du bicamérisme, pour faire face aux défis de notre temps, à l'heure où la représentation parlementaire est parfois contestée, doit être avec force rappelé ; la tendance est d'ailleurs à la réinstauration de Sénats lorsque, d'aventure, ils ont été supprimés ;

les Sénats, différents dans leurs modes de désignation et leur composition, ont en commun d'enrichir le parlementarisme, la représentation démocratique et l'État de droit, en particulier en assurant la représentation des territoires, des corps intermédiaires, des acteurs de la société civile et de tous les citoyens dans leur diversité, ce qui est indispensable à la cohésion de nos sociétés ;

ils sont souvent appelés, dans des circonstances difficiles, à assurer la continuité de l'État et la stabilité des institutions ;

les Sénats sont un atout pour favoriser l'émergence d'une gouvernance meilleure, par des moyens propres de contrôle de l'action gouvernementale en particulier ;

ils jouent un rôle moteur pour la mise en place d'une gouvernance locale responsable, afin de mieux tenir compte des spécificités des différents territoires, dans le respect de l'unité de l'État ;

les Sénats, spécifiquement ceux des États membres de l'Union européenne, ont une responsabilité particulière pour veiller à l'unité de celle-ci, la rapprocher des citoyens et rendre son action plus efficace et mieux comprise, au lendemain d'élections européennes attestant des attentes des citoyens.

Les Présidents des délégations de l'Association des Sénats d'Europe se félicitent de la proposition de la Chambre des peuples de Bosnie et Herzégovine d'accueillir la prochaine réunion de l'Association en 2020, soulignant le rôle de cette assemblée pour la réconciliation entre les peuples et l'importance de la région des Balkans occidentaux pour l'Europe.

Ils ont conclu que le volet parlementaire du dialogue politique, sous des formes diverses et complémentaires (multilatérale, régionale et bilatérale, grâce notamment aux groupes interparlementaires d'amitié qui favorisent le dialogue entre les Parlements et les peuples), devait être renforcé.

Ils ont estimé que la Ière rencontre entre sénats africains et européens ne devait pas rester sans lendemain et que le dialogue devait se poursuivre et s'amplifier. Plusieurs sénats africains envisagent de leur côté la constitution d'une association des sénats d'Afrique.

Un Vice-Président du Sénat, maire de Marseille, avait coutume de dire, avec l'accent du sud de la France, inventant là une technique très moderne de votation : « Je consulte du regard... » Et, sans regarder jamais, il donnait le résultat du vote ! *(Rires)*

Je mets aux voix la déclaration finale.

La déclaration finale est adoptée.

Allocution de clôture

M. Gérard Larcher, *Président du Sénat de la République française* - Je tiens à remercier chaleureusement les Présidents et Vice-Présidents des Sénats d'Europe et d'Afrique. Nous avons été heureux et honorés, de vous accueillir dans cet hémicycle, pour cette XX^e session. C'était une première. Pour qu'elle devienne une tradition, il faut une autre session ; nous en examinerons les modalités et le rythme.

Permettez-moi de remercier également mes collègues M. Philippe Dallier, vice-Président du Sénat, MM. Christian Cambon, Président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées et Jean Bizet, Président de la commission des affaires européennes, pour leur participation active tout au long des débats. Nous remercions aussi les groupes d'amitié de faire vivre nos échanges.

Le temps de la conclusion est venu, mais non pas, certes, celui de nous quitter. Les échanges seront encore nombreux ce soir. Demain matin, je vous propose une surprise, qui n'est pas ruminante, mais équestre (*Sourires*), et qui vous renverra à la vie d'un officier vétérinaire dans le plus prestigieux de nos régiments.

Nos Sénats - ils l'ont montré - sont des lieux de dialogue ouverts, dans leurs pays respectifs, entre les territoires, la population, les institutions, mais aussi de rencontres. C'est aussi un pont entre l'Europe et l'Afrique - notre session n'en acquiert que plus de valeur, celui d'un plaidoyer pragmatique vivant en faveur du bicamérisme.

Les Sénats, si divers dans leur composition ou prérogatives, enrichissent le bicamérisme. Ce sont des garants de la continuité de l'État, en vertu des circonstances, dans les situations de crise ou de vacance du pouvoir - c'est le cas dans un certain nombre de pays. Ils assurent partout l'équilibre des pouvoirs et contribuent à la cohérence des territoires. Ils lissent les conflits et élèvent le débat, ce qui explique leur renouveau - je dis bien « renouveau ». Quand d'aventure les secondes Chambres sont supprimées, il faut, le plus souvent, les rétablir... L'expérience des Sénats convainc ceux qui n'en ont pas d'en instituer.

Mais il faut aussi que les Sénats soient à la hauteur des attentes. Ils doivent envisager l'avenir avec volonté et exigence.

Notre réunion a aussi permis de montrer que l'Europe et l'Afrique n'étaient pas éloignées l'une de l'autre ; je crois même que nous nous sommes rapprochés, au cours de ces travaux. Ensemble, nous irons plus loin. Si nous sommes seuls, nous croirons aller plus vite, mais nous n'irons pas loin...

Aucun sujet n'a été éludé : réchauffement climatique, pandémies, terrorisme, trafic d'êtres humains... Nous avons aussi l'ambition de construire ensemble un agenda positif, qu'il s'agisse de ville durable, de démographie, de migrations.

Les secondes Chambres se sont aussi beaucoup investies pour la gouvernance locale. Réciprocité des engagements, souveraineté pleine et entière, respect, tels sont nos mots d'ordre. Si une approche inclusive de la coopération et du développement est seule à même de relever les défis de notre temps, cela exige des engagements accrus et un meilleur partage des moyens.

Dans le jeu de la mondialisation, face aux géants de l'économie et à ceux qui croient être conquérants tout seuls, il est temps d'échanger nos expériences et nos bonnes pratiques, afin de préserver les intérêts de chacun.

Léopold Sédar Senghor, réfléchissant à *La poésie de l'action*, lançait un appel qui sera ma conclusion : « Penser et agir par nous-mêmes et pour nous-mêmes ; oui, penser et agir par nous-mêmes et pour nous-mêmes. » Je vous propose de faire de cette formule de Senghor, dont on sait combien il fut proche du Président Pompidou pendant ses études, notre credo, compatible avec l'amitié, le resserrement des liens et la coopération la plus authentique.

La médaille qui vous est distribuée figure un faisceau de licteurs : lorsque l'on rassemble les flèches, l'on marche d'un pas de sénateur, comme ceux de la Rome antique. Marchons dans la paix et la sagesse sénatoriale.

Vive les Sénats d'Europe, vive les Sénats d'Afrique, vive l'amitié entre nous !

(Vifs applaudissements)

La séance est levée à 17 h 45.